



المكتب المغربي للملكية الصناعية والتجارية
ⵎⵓⵎⵓⵏⵓ ⵎⵓⵔⵓⵏⵓ ⵏ ⵏⵓⵎⵓⵏⵓ ⵏ ⵏⵓⵎⵓⵏⵓ ⵏ ⵏⵓⵎⵓⵏⵓ
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU L'ASSISTE



SOMMAIRE

BREVETS D'INVENTION	07
I. ACTIVITES DE DÉPÔT	08
II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE	08
III. PUBLICATION ET DELIVRANCE	09
SIGNES DISTINCTIFS	11
I. MARQUES	12
II. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS	17
III. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES	20
REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE	21
I. NOMS COMMERCIAUX	22
II. CREATIONS D'ENTREPRISES	23
III. DELIVRANCE DES CERTIFICATS DU RCC	25
TRANSFORMATION DIGITALE	27
I. SERVICES EN LIGNE DE L'OMPIC	28
II. PLATEFORME DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE	28

III. SYSTEMES DE DEPOT, DE TRAITEMENT ET DE GESTION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	29
IV. INFRASTRUCTURE SYSTEME, RESEAUX ET SECURITE	29
V. EXPLOITATION DES DONNEES ET SYSTEMES D'AIDE A LA DECISION	29
FORMATION ET PROMOTION EN MATIÈRE DE PIC	31
I. L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE AMAPIC	32
II. SENSIBILISATION ET CAMPAGNES D'INFORMATION	34
III. PROMOTION DE L'INNOVATION	37
PARTENARIATS ET COOPERATION INTERNATIONALE	43
I. PARTENARIATS AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL	44
II. COOPERATION INTERNATIONALE	44

INDICATEURS CLÉS

Brevets d'invention

Demandes de brevets	2983	+2%
Demandes d'origine marocaine	456	+34%

Marques

Demandes de marques (nouvelles demandes et renouvellements)	32 091	+1,6%
Demandes d'origine marocaine (nouvelles demandes et renouvellements)	17 464	+2%
Demandes internationales d'origine marocaine (Système Madrid)	88	+42%

Dessins et Modèles Industriels

Demandes de Dessins et Modèles Industriels	6193	+5%
Demandes d'origine marocaine	5055	+8%

Noms commerciaux

Intentions de créations	138 388	+9%
Dénominations	129 692	+9%
Enseignes	8696	+3,6%

Créations d'entreprises

Créations d'entreprises au registre du commerce	109 644	+14,6%
Personnes morales	78 615	+15,9%
Personnes Physiques	31 029	+11,3%

Démarches et services en ligne

Transactions en ligne	288 936	+3%
-----------------------	---------	-----

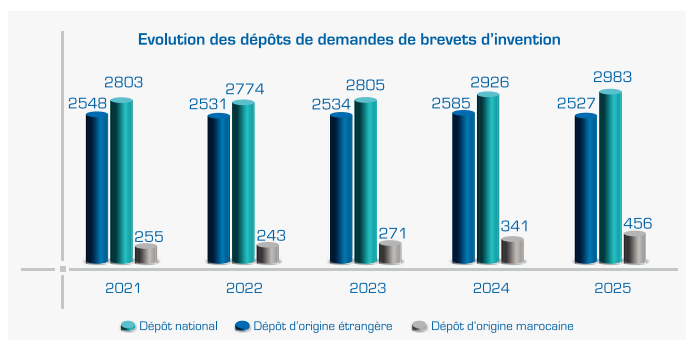


BREVETS
D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION

I. ACTIVITES DE DÉPÔT

1. Dépôts de demandes de brevets d'invention

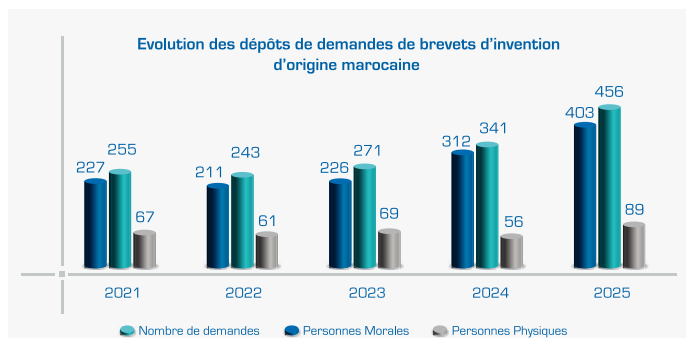


Au cours de l'année 2025, l'activité de dépôts des demandes de brevet d'invention a poursuivi sa dynamique de croissance, avec une augmentation d'environ 2% par rapport à l'année 2024, et une hausse de l'ordre de 6% par rapport à l'année 2023.

Les dépôts de demandes de brevet d'invention d'origine marocaine ont connu une forte progression, avec un taux d'évolution de près de 34% par rapport à 2024, et une augmentation significative de plus de 68% par rapport à 2023.

Les dépôts de demandes de brevet d'invention d'origine étrangère effectués en 2025 ont, quant à eux, enregistré une légère baisse d'environ 2% par rapport à l'année 2024, traduisant une relative stabilisation.

2. Dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine



L'analyse des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, ventilés selon le type de déposant, met en évidence une évolution fortement positive en 2025 par rapport à 2024. Les demandes déposées par les personnes physiques ont connu une augmentation significative d'environ 59%.

Parallèlement, les personnes morales ont enregistré une progression d'environ 29% de leurs dépôts en 2025 par rapport à 2024, avec 403 demandes contre 312 l'année précédente. Cette croissance soutenue confirme le rôle structurant des entreprises et des organismes institutionnels dans la dynamique de l'innovation nationale. Globalement, ces évolutions conjuguées ont contribué à une hausse globale de près de 34% des dépôts d'origine marocaine entre 2024 et 2025.

Evolution des dépôts de demandes de brevets d'origine marocaine par type de déposant pendant les 5 dernières années

	2021	2022	2023	2024	2025
Personnes Physiques*	67	61	69	56	89
Universités*	156	154	156	219	316
Entreprises*	33	37	50	72	74
Centres de recherche*	38	20	20	21	13
Total des dépôts	255	243	271	341	456

* tenant compte des co-dépôts

L'évolution des dépôts de demandes de brevets d'invention pour l'année 2025 par rapport à 2024 fait ressortir une dynamique globalement positive, portée par certaines catégories de déposants. Les universités ont enregistré la plus forte progression, avec une augmentation d'environ 44%, confirmant leur rôle central dans la production et la valorisation de l'innovation nationale.

Les entreprises ont, quant à elles, affiché une évolution modérée, avec une augmentation d'environ 3% de leurs dépôts en 2025 par rapport à 2024, indiquant une relative stabilisation de leur contribution. En revanche, les centres de recherche ont enregistré une baisse significative de l'ordre de 38%, traduisant un recul de leur activité de dépôt sur cette période.

3. Dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère

Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt

	Evolution des dépôts d'origine étrangère par voie de dépôt				
	2021	2022	2023	2024	2025
Voie Internationale (PCT)	113	201	235	206	157
Voie Nationale (Priorité)	11	9	10	15	24
Voie de Validation	2424	2460	2286	2364	2346
Total Dépôts d'Origine Etrangère	2548	2670	2531	2585	2527

La répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère effectués au cours de l'année 2025 met en évidence la prépondérance très marquée de la voie de validation, qui représente 92,86% du total des dépôts. La voie internationale (PCT) arrive en deuxième position avec une part de 6,21%, tandis que la voie nationale avec revendication de priorité demeure marginale, ne représentant que 0,95% des dépôts d'origine étrangère.

II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE

Les examinateurs brevets de l'OMPIC ont réalisé, au cours de l'année 2025, 729 rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité, contre 620 dans la même période en 2024, soit une évolution de l'ordre de 18%. Cette progression reflète la montée en charge progressive des examinateurs brevets. Elle constitue une réponse à l'augmentation du nombre de demandes de brevet, notamment celles déposées par les résidents, et contribue à l'amélioration des délais de traitement de l'OMPIC à travers l'instruction des demandes de brevet dans des délais raisonnables et maîtrisés

Répartition des rapports de recherches par type de demande			
Rapport de recherches réalisés au cours de l'année 2025	Demande d'origine marocaine	Demande d'origine étrangère	Total des rapports de recherche
Rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité	352	194	546
Rapport de recherche définitif avec opinion sur la brevetabilité	106	77	183
Total des rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité	458	271	729

L'appréciation de la pertinence des demandes en termes de critères de brevetabilité se présente comme suit :

Critères de Pertinence	Demande d'origine marocaine		Demande d'origine étrangère	
	2025	2024	2025	2024
Nouveauté et activité inventive	46%	44%	16%	32%
Nouveauté et absence d'activité inventive	42%	30%	45%	57%
Absence de nouveauté et d'activité inventive	11 %	26%	39%	12%

L'évaluation des demandes de brevets d'invention examinées au cours de l'année 2025 montre que 32% de ces demandes [d'origine marocaine et d'origine étrangère] présentent un caractère nouveau et inventif, un taux identique à celui observé en 2024.

Il est à noter que selon la loi 17-97, les déposants peuvent modifier les revendications initialement déposées et/ou soumettre des observations suite à la notification du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité.

III. PUBLICATION ET DELIVRANCE

Publications des brevets d'invention

Durant l'année 2025, l'OMPIC a publié 2803 demandes de brevet d'invention et 651 brevets d'invention sur le serveur de publication marocain des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma>, qui sont consultables via le service d'information du registre national des brevets <https://patentregister.ompic.ma>.

Evolution des publications Brevets			
Type de publication	Définition	Nombre de publication en 2025	Nombre de publication en 2024
A1	Publication de la demande de brevet avec rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité	890	1028
A2	Publication de la demande de brevet seulement	0	0
A3	Publication du rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité seulement	0	0
B1	Publication du Brevet délivré	629	631
B2	Publication du Brevet délivré modifié	22	15

Ces publications sont également disponibles à travers le service de recherche Patentscope (<http://patentscope.wipo.int>) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com>) de l'Office Européen des Brevets (OEB) ainsi que la plateforme régionale des brevets d'invention des pays arabes «ArabPat» (<http://www.arabpat.com>).



SIGNES
DISTINCTIFS

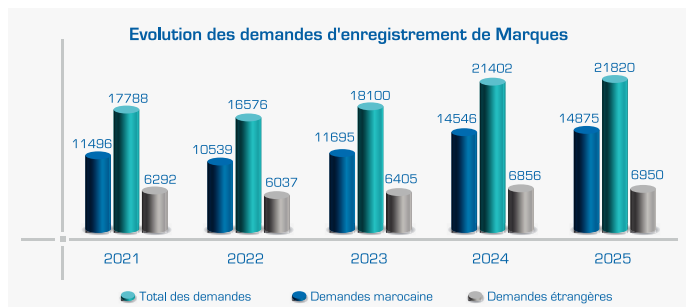


I. MARQUES

1. Demandes d'enregistrement de marques (nouvelles demandes) *

A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Année	Total des demandes d'enregistrement de marques	Demandes de marques marocaines	Evolution des demandes d'enregistrement de marques		
			Voie nationale	Demands étrangères Voie internationale (Demandes + désignations postérieures)	Total
2021	17788	11496	1773	4519	6292
2022	16576	10539	1653	4384	6037
2023	18100	11695	1915	4490	6405
2024	21402	14546	2290	4571	6856
2025	21820	14875	2343	4602	6950



Au cours de l'année 2025, l'OMPIC a enregistré un total de 21 820 nouvelles demandes, marquant une progression de 2% par rapport aux 21 402 dépôts de 2024. Cette activité se répartit entre 17 218 demandes nationales déposées directement au Maroc et 4 602 désignations internationales via le Système de Madrid.

La dynamique est portée par les dépôts d'origine marocaine qui, avec 14 875 demandes (soit 68% du volume total), affichent une croissance de 2%. Parallèlement, les marques d'origine étrangère suivent cette tendance haussière (+1,4%), s'établissant à 6 950 demandes contre 6 856 l'année précédente.

B. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par nature de déposant

	2021	2022	2023	2024	2025	Part 2025
Personne Morale	7789	7427	7833	9468	9342	63%
Personne Physique	3710	3115	3862	5082	5519	37%

L'analyse des dépôts de marques entre 2021 et 2025 révèle une prédominance constante des personnes morales. En 2025, cette tendance s'est confirmée avec 9 342 demandes émanant d'entreprises, soit 63% du volume global, contre 5 519 dépôts réalisés par des personnes physiques (37%). Cette structure témoigne d'une prise de conscience accrue des acteurs économiques quant à l'importance stratégique de protéger leur capital immatériel.

C. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par type de signe

En 2025, la forme mixte combinant des éléments verbaux et des éléments figuratifs, demeure la forme la plus déposée au niveau national. Cette catégorie représente 80% des demandes. Les signes dénominatifs arrivent en deuxième position avec 19% des dépôts, tandis que les formes figuratives ne constituent que 1% du volume total.

(*) elles n'incluent pas les renouvellements d'enregistrement de marques.

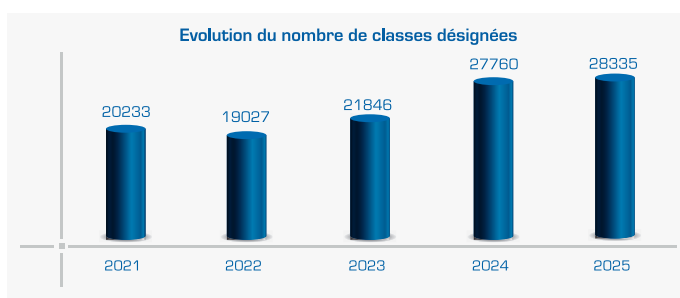
D. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine

Répartition des demandes d'origine marocaine par type de signe				
N° de classe Nice	Intitulé de Classe	Demandes MA 2025	Part en 2025	Demandes MA 2024
Classe 3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; produits de parfumerie, cosmétiques non médicamenteux.	3088	21%	3435
Classe 35	Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau.	2478	17%	1925
Classe 5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires ; produits hygiéniques pour la médecine.	2183	15%	2223
Classe 41	Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles.	1681	11%	1434
Classe 30	Café, thé, cacao et succédanés du café ; riz ; farines et préparations faites de céréales ; pain, pâtisseries et confiseries ; épices.	1608	11%	1806
Classe 25	Vêtements, chaussures, chapellerie	1223	4,3%	1167
Classe 43	Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire.	1152	4%	900
Classe 29	V viande, poisson, volaille et gibier ; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits ; œufs ; lait et produits laitiers ; huiles et graisses comestibles.	1142	4%	1053
Classe 9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage et d'enseignement ; équipement de traitement de données, ordinateurs ; logiciels ; extincteurs.	1018	3,6%	904
Classe 31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés ; graines et semences brutes et non transformées ; fruits et légumes frais ; animaux vivants.	780	2,8%	659

Les classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement d'origine marocaine reflètent les dynamiques des secteurs clés de l'économie et de la consommation.

Les classes 3, 35 et 5 restent les plus sollicitées en 2025, traduisant la forte demande dans les secteurs des cosmétiques, des services commerciaux et de la santé.

E. Nombre de classes désignées dans les demandes de marques d'origine marocaine



Au cours de l'année 2025, la moyenne des classes désignées dans les demandes d'origine marocaine (selon la classification de Nice) reste identique à celles des années précédentes soit environ 2 classes par demande.

Il convient de préciser que le Maroc applique un système de dépôt multi-classes, permettant aux déposants de couvrir, au sein d'une même demande, plusieurs classes de produits et/ou services.

F. Répartition des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale) par lieu de dépôt

Répartition des demandes d'enregistrement par lieu de dépôt		
Lieu de dépôt	Nombre de dépôts	Part en %
En ligne (via la plateforme Directompic)	15257	88,64%
Casablanca-Settat	1198	6,96%
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	207	1,20%
L'Oriental	133	0,77%
Rabat-Salé-Kénitra	128	0,74%
Fés-Meknès	96	0,56%
Marrakech-Safi	60	0,35%
Guelmim-Oued Noun	51	0,30%
Béni Mellal-Khénifra	45	0,26%
Souss-Massa	19	0,11%
Drâa-Tafilalet	17	0,10%
Dakhla-Oued Ed-Dahab	1	0,01%

En 2025, plus de 88% des demandes d'enregistrement de marques par voie nationale ont été déposées en ligne via la plateforme www.directompic.ma. Ce chiffre confirme l'adoption massive du dépôt électronique, facilitée par l'accessibilité de la plateforme et l'intérêt croissant pour les services numériques.

La majorité des dépôts physiques est effectuée au niveau de la région de Casablanca-Settat qui représente environ 7% des dépôts.

2. Rejet des demandes d'enregistrement de marques

A. Rejets des demandes d'enregistrement de marques nationales

En 2025, le taux de rejet des demandes de marques nationales s'est établi à 7,5%, correspondant à 1 303 décisions de rejet pour motifs absolus. Parmi ces décisions, les rejets totaux (visant l'ensemble des produits et services) représentent 58%, contre 42% pour les rejets partiels. Ces rejets s'appuient principalement sur l'absence de caractère distinctif [article 134.b de la loi 17-97] et le caractère illicite ou trompeur du signe [article 135].

Suite aux notifications de rejet, l'OMPIC a recueilli 174 observations de la part des déposants en 2025. Ce qui représente un taux de 13% par rapport au volume total des rejets prononcés.

B. Refus d'office des enregistrements internationaux désignant le Maroc

En 2025, 156 refus d'office ont été prononcés à l'égard des demandes d'enregistrement international de marques (désignant le Maroc) en vertu du Système de Madrid, ce qui correspond à un taux de refus de 3%.

Les refus provisoires totaux, couvrant l'ensemble des produits et services désignés, s'élèvent à 120, soit 77%, tandis que les refus provisoires partiels représentent 23%, correspondant à 36 refus.

Les motifs invoqués dans les refus provisoires sont fondés notamment sur les articles 134.b) et 135.c) de la loi 17-97.

Par ailleurs, l'OMPIC a enregistré 48 observations en réponse aux refus provisoires notifiés. Cela représente un taux de 34% par rapport à l'ensemble des refus émis pour les marques internationales (désignant le Maroc).

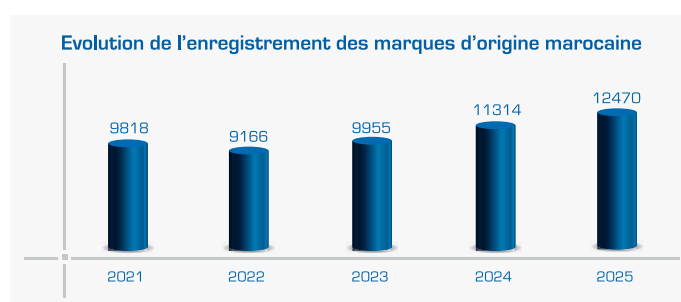
3. Publication des demandes d'enregistrement de marques nationales

Evolution des demandes d'enregistrement					
Année	2021	2022	2023	2024	2025
Demandes publiées	13072	11823	12865	15553	16319

Les demandes d'enregistrement de marques déposées par voie nationale publiées sont passées de 15553 en 2024 à 16319 en 2025 soit une augmentation de 5%, cette hausse suit la tendance positive des demandes d'enregistrement.

Il y a lieu de noter que la publication concerne les demandes d'enregistrement de marques régulières n'ayant pas fait l'objet de rejet à l'issue de l'examen pour motifs absolus et se fait deux fois par mois au niveau du catalogue officiel des marques disponible sur la page web : <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-marques>.

4. Enregistrement de marques d'origine marocaine



Le nombre de marques marocaines enregistrées a connu une progression soutenue au cours des cinq dernières années, passant de 9 818 en 2021 à 12 470 en 2025.

L'année 2025 se distingue par un niveau record, avec une hausse de 10% par rapport à 2024 et de 27% par rapport à 2021.

Cette évolution reflète l'efficacité des mécanismes de protection de la propriété industrielle ainsi que la confiance renforcée des acteurs économiques dans le système national de protection des marques.

5. Renouvellements des marques :

A. Marques renouvelées d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Evolution des renouvellements des marques					
Année	Total des marques renouvelées	Marques marocaines renouvelées	Marques étrangères renouvelées		
			Voie nationale	Voie internationale	Total
2021	8581	1764	1711	5106	6817
2022	9 922	2689	1726	5507	7 233
2023	9 852	2519	1895	5438	7 333
2024	10 177	2645	1917	5615	8 432
2025	10271	2603	1722	5946	7668

L'activité de renouvellement des marques a affiché une progression globale de 1% en 2025, avec 10 271 titres renouvelés contre 10 177 l'année précédente.

Le nombre de marques renouvelées d'origine marocaine a enregistré une légère baisse de 1% passant de 2645 en 2024 à 2603 en 2025. La part des marques marocaines s'établit à 25% de l'ensemble des titres renouvelés au cours de l'année 2025.

6. Les opérations postérieures portant sur les marques

Répartition des opérations postérieures par type				
Opérations postérieures	Nature de l'opération	2025	2024	2025/ 2024
Opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	474	447	+6%
	Cession partielle	3	6	-50%
	Fusion	21	22	-5%
	Absorption	5	4	+25%
	Transmission par héritage	0	3	-100%
	Résiliation licence	0	2	-100%
	Licence exclusive	6	13	-54%
	Apport marque	0	1	-100%
	Licence non exclusive	12	4	200%
	Scission	2	2	-
	Renonciation	84	85	-
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom et/ou d'adresse	322	375	-14%
Total des opérations		929	963	-3.5%

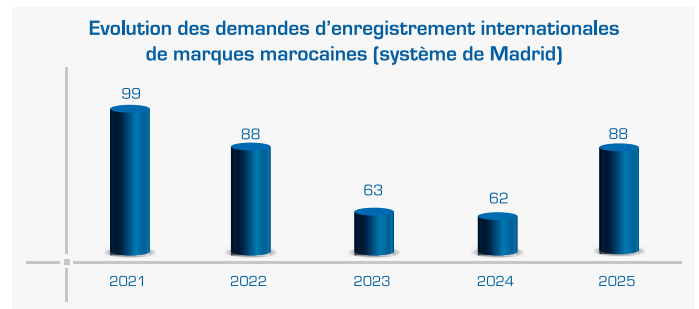
Les opérations postérieures aux dépôts des demandes d'enregistrement des marques ou des marques concernent en particulier les actes modifiant, transmettant ou affectant la propriété ou la jouissance du droit sur la marque ou la demande d'enregistrement de marque. Ces actes peuvent témoigner du niveau de dynamisme et de valorisation des marques en tant qu'actifs immatériels.

Durant l'année 2025, l'OMPIC a inscrit au Registre National des Marques 929 opérations postérieures contre 963 en 2024. Les opérations affectant la jouissance des droits représentent une part de 65% du total des opérations reçues durant l'année 2025, soit 607 opérations. Les opérations relatives aux changements portant sur l'identité du titulaire représentent 35% soit 322 opérations.

Le total des marques, qui ont fait l'objet des inscriptions modifiant, transmettant ou affectant le droit, s'élève à 2 178 marques, avec une moyenne de 2,3 titres par demande d'inscription. A noter que la transmission totale est l'acte affectant la jouissance le plus en vue avec 474 opérations.

7. Marques internationales selon le Système de Madrid (Maroc pays d'origine)

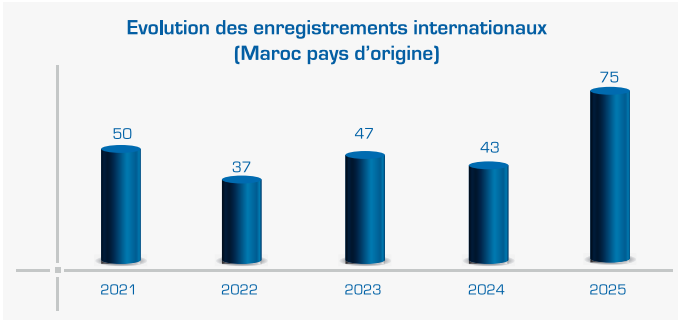
A. Demandes d'enregistrement international de marques (Maroc : Pays d'origine)



Au cours de l'année 2025, le nombre des demandes d'enregistrement international, d'origine marocaine, à travers le Système de Madrid est de 88 demandes contre 62 en 2024, soit une augmentation importante de 42%. En outre, l'OMPIC a reçu 31 désignations postérieures pour ces marques d'origine marocaine.

Les pays les plus désignés dans les demandes d'enregistrement international d'origine marocaine sont principalement l'Union Européenne, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Espagne, la France et la Grande Bretagne.

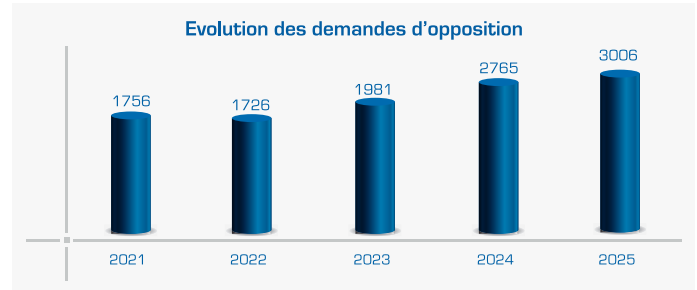
B. Renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine)



Les renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine) ont enregistré une augmentation importante de 74% entre 2025 et 2024.

8. Oppositions sur les marques

A. Evolution des oppositions sur l'enregistrement des marques



L'OMPIC a reçu au cours de l'année 2025, 3006 demandes d'oppositions à l'enregistrement de marque contre 2765 en 2024, soit une augmentation de 9%.

Le taux d'opposition par rapport au total des demandes d'enregistrement des marques [21820 demandes] reçues par l'Office au cours de l'année 2025 est de 14%, contre 13% en 2024 pour 21402 demandes.

Les classes qui font l'objet de plus de demandes d'opposition sont celles portant principalement sur les produits cosmétiques, les produits agroalimentaires et les produits pharmaceutiques.

Répartition des demandes d'opposition par classes désignées

Classe	Contenu	2025	2024	2023
Classe 3	Préparations de toilette non médicamenteuses, et préparations de nettoyage	858	781	496
Classe 30	Aliments d'origine végétale	504	551	434
Classe 5	Produits pharmaceutiques et autres préparations à usage médical ou vétérinaires	577	419	310
Classe 29	Aliments d'origine animale, légumes et produits horticoles	258	217	175
Classe 35	Publicité, gestion des affaires commerciales, administration, import-export	270	201	167
Classe 9	Appareils scientifiques, programmes informatiques et logiciels, les rapporteurs, les machines à bureau	154	160	132
Classe 25	Vêtements, chaussures, chapelleries	191	189	101
Classe 32	Boissons sans alcool	121	76	76

B. Analyse des oppositions selon les parties concernées

Demande de marque objet d'opposition :

Durant l'année 2025, 2929 Demandes d'opposition ont été formulées à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées via la voie nationale contre 1697 en 2024. Ces demandes d'enregistrement nationales constituent ainsi 97% des demandes objet des oppositions contre 61% en 2024.

Concernant les marques internationales désignant le Maroc, 82 demandes ont fait l'objet d'oppositions contre 350 en 2024, soit 3% des demandes d'enregistrement des marques internationales.

Nature du droit antérieur :

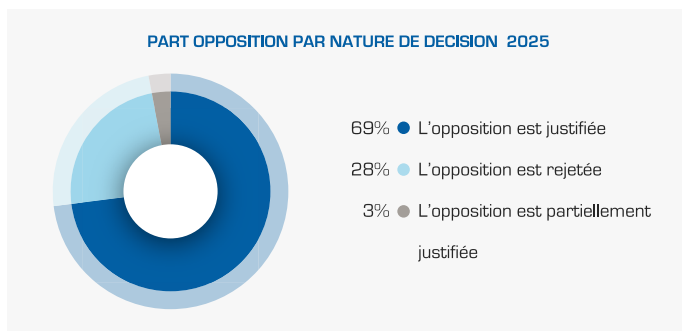
Le nombre d'oppositions, dont les marques antérieures sont des marques nationales, est de 2331 oppositions contre 2040 en 2024, soit 77% de l'ensemble des oppositions reçues en 2025.

Par ailleurs, le nombre d'opposition dont les marques antérieures sont des marques internationales ayant servi de base à l'opposition enregistré est de 528 contre 583 en 2024, soit 18% de l'ensemble des oppositions.

Le nombre de demandes d'opposition déposées en invoquant la notoriété de la marque de l'opposant reçu au cours de l'année 2025 est de 152 soit 5% des oppositions contre 141 demandes en 2024.

C. Décisions rendues par l'OMPIC

Durant l'année 2025, l'OMPIC a rendu 2141 décisions. Les décisions justifiant les oppositions représentent 69% (contre 62% en 2024) de l'ensemble des décisions rendues, 28% des décisions ont rejeté les oppositions (contre 34% en 2024) tandis que 3% (contre 4% en 2024) des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées (enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés).



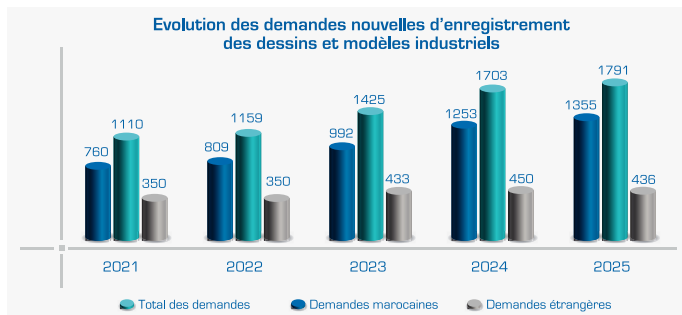
II. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

1. Demandes nouvelles* d'enregistrement de dessins et modèles industriels

A. Demandes nouvelles d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

Evolution des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels

Année	Total des demandes	Demandes marocaines	Demandes étrangères		
			Voie nationale	Voie internationale	Total
2021	1110	760	60	290	350
2022	1159	809	45	305	350
2023	1425	992	46	387	433
2024	1703	1253	53	397	450
2025	1791	1355	63	373	436

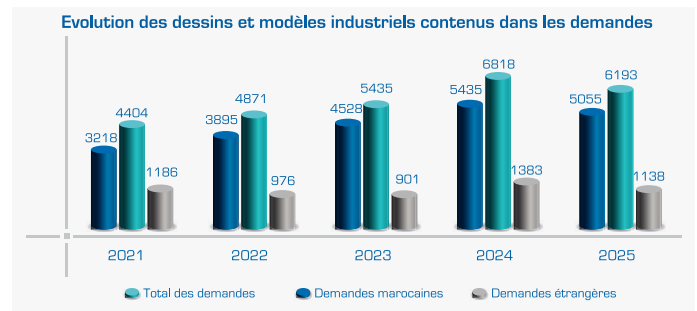


(*) Demandes nouvelles : elles n'incluent pas les renouvellements d'enregistrement DMI

En 2025, les dépôts de dessins et modèles industriels ont progressé de 5%, atteignant un total de 1 791 demandes (contre 1 703 en 2024). Cette dynamique est portée par les demandes nationales d'origine marocaine, qui s'élèvent à 1 355 demandes contre 1 253 en 2024 soit une augmentation de 8%. En revanche, les dépôts d'origine étrangère marquent une légère baisse avec 436 demandes enregistrées contre 450 en 2024.

Parmi les 436 demandes d'origine étrangère, 373 ont été effectuées via le Système de La Haye.

B. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes nouvelles d'enregistrement d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

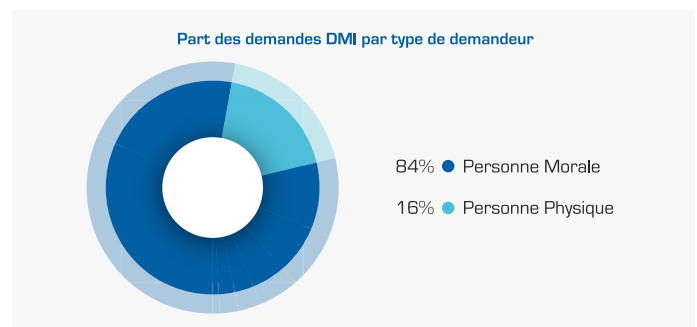


Les dessins et modèles contenus dans les demandes d'enregistrement déposées en 2025 ont atteint un total de 6193, soit une baisse de 9% par rapport à l'année 2024. La moyenne des dessins et modèles est de 4 pour chaque demande d'enregistrement.

Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine par type du déposant

Evolution des demandes DMI par type de demandeur

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024	Part 2025
Personne Morale	627	615	857	1083	1135	4.3 %	84%
Personne Physique	133	185	179	187	220	16.5%	16%



S'agissant des déposants marocains, les personnes morales dominant avec 1 135 demandes (84% du total), affichant une progression de 5%. Parallèlement, les personnes physiques ont déposé 220 demandes, marquant une croissance notable de 17,5% par rapport à l'année 2024.

C. Les dix premières classes de la classification de Locarno les plus désignées dans les demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine

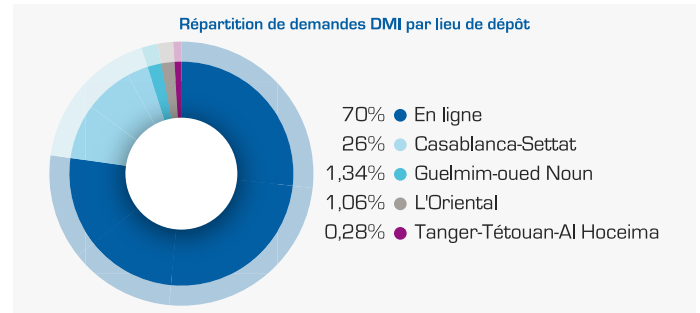
Répartition des demandes DMI par classes désignées					
Classe	Contenu	2025	2024	Part 2025	Variation 2025/2024
Classe 9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	695	696	51%	-0.14%
Classe 19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	80	43	6%	86%
Classe 13	Appareils de distribution ou de transformation de l'énergie électrique	66	12	5%	450%
Classe 2	Articles d'habillement et mercerie	65	75	4,8%	-13%
Classe 7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	59	45	4,5%	31%
Classe 25	Constructions et éléments de construction	48	73	3,5%	-34%
Classe 32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation	40	39	3%	2.5%
Classe 6	Ameublement	35	34	2,6%	2.94%
Classe 11	Objets d'ornement	35	107	2,6%	-67%
Classe 21	Jeux, jouets, tentes et articles de sport	34	9	2,5%	278%

Conformément à la classification de Locarno, le top 10 des classes désignées dans les demandes d'enregistrement national des dessins et modèles industriels d'origine marocaine montre que la classe 9 a maintenu sa position en tête du classement avec une part de 51% du total des demandes, suivie de la classe 19 avec 6% et de la classe 13 avec 5%.

Il convient de signaler que la classe 13 (Appareils de distribution ou de transformation de l'énergie a connu une évolution remarquable par rapport à l'année 2024 (450%).

D. Répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels (voie nationale) par lieu de dépôt

Répartition de demandes DMI par lieu de dépôt				
Lieu de dépôt	2025	2024	Part 2025	Variation 2025/2024
En ligne	998	1015	70%	-0.02
Casablanca-Settat	373	263	26 %	41%
L'Oriental	19	14	1.34%	35%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	15	8	1.06%	87%
Guelmim-oued Noun	4	2	0.28%	100%



En 2025, les demandes déposées en ligne via la plateforme www.directompic.ma occupe toujours la 1^{ère} place dans la répartition des demandes nationales par voie de dépôt avec une part de 70% du total des demandes déposées.

2. Rejet des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels

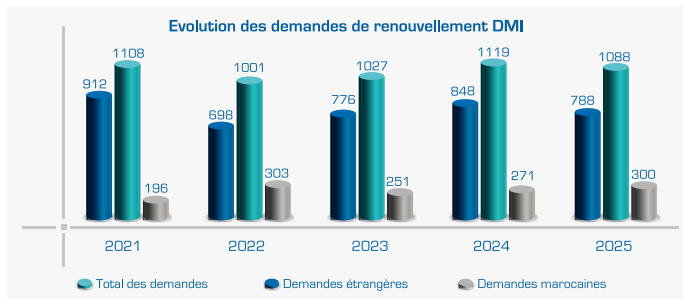
En 2025, l'OMPIC a prononcé, conformément à l'article 118 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle, 25 rejets à l'égard des demandes d'enregistrement soit un taux de rejet de 1.5%. Les rejets portant sur la totalité des dessins ou modèles contenus dans les demandes sont au nombre de 13 et les rejets partiels portant sur une partie des dessins ou modèles sont de l'ordre de 12.

Il est à noter que tous ces rejets ont été émis sur le fondement de l'article 113 de la loi 17-97 précitée.

3. Renouvellements des dessins et modèles industriels

A. Demandes de renouvellement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

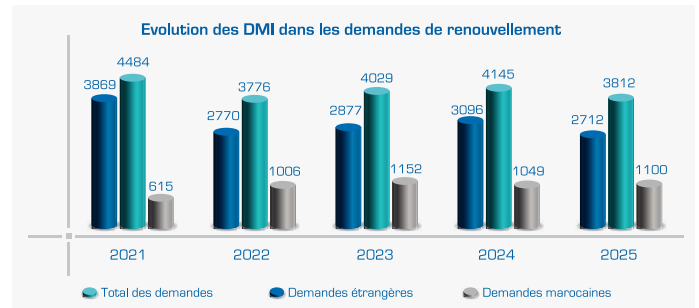
Evolution des demandes de renouvellement DMI					
Année	Total des renouvellements	Renouvellements marocains	Renouvellements étrangers		
			Voie nationale	Voie internationale	Total
2021	1108	196	178	734	912
2022	1001	303	77	621	698
2023	1027	251	76	700	776
2024	1119	271	64	784	848
2025	1088	300	77	711	788



Au titre de l'année 2025, les demandes de renouvellement de dessins et modèles industriels, ont atteint un total de 1088.

B. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes de renouvellement d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

Evolution des DMI dans les demandes de renouvellement					
Année	Total des dessins et modèles industriels	Dessins et modèles industriels dans les demandes marocaines	Dessins et modèles industriels dans les demandes étrangères		
			Voie nationale	Voie internationale	Total
2021	4484	615	332	3537	3869
2022	3776	1006	166	2604	2770
2023	4029	1152	120	2757	2877
2024	4145	1049	114	2982	3096
2025	3812	1100	143	2569	2712



Le nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes de renouvellement au titre de 2025 est de 3811 contre 4145 en 2024. On note une moyenne de 4 dessins et modèles par demande de renouvellement.

4. Opérations portant sur les dessins et modèles

Opérations postérieures	Nature de l'opération	2025	2024	2025/ 2024
Opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	1	10	-90%
	Renonciation	4	3	+33%
	Scission	2	0	-
	Licence exclusive	0	1	-100%
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom et/ou d'adresse	9	7	+28%
Total des opérations		16	21	-24%

L'OMPIC a inscrit au registre national des dessins et modèles industriels au cours de l'année 2025 1 transmission totale à l'égard de dessins et modèles marocains, 4 renoncations, 2 scissions et 9 changements portant sur l'identité du propriétaire.

Le total des dessins et modèles industriels, qui ont fait l'objet des inscriptions modifiant, transmettant ou affectant le droit, s'élève à 16 dessins et modèles industriels, avec une moyenne de 1,3 titre par demande d'inscription.

5. Dessins et modèles internationaux selon le système de la Haye (Maroc : pays d'origine)

Evolution des demandes d'enregistrement internationales DMI (Maroc pays d'origine)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Demandes d'enregistrement international	2	1	3	3	3
Nombre de dessins et modèles	3	18	18	5	19
Demandes de renouvellement international	5	1	0	2	2

Au cours de l'année 2025, le Bureau International de l'OMPI a enregistré 3 demandes d'origine marocaine via le système de La Haye, couvrant un total de 19 dessins ou modèles. Parallèlement, 2 demandes de renouvellement ont été comptabilisées pour des titres déjà protégés à l'échelle internationale.

III. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

Le registre national des indications géographiques compte 73 indications géographiques et appellations d'origine. L'année 2025 n'a connu aucune nouvelle inscription d'indications géographiques (I.G.) au registre national des Indications géographiques et appellations d'origine tenu par l'OMPIC.

Il est à noter qu'en 2025, une indication géographique «Amande de Ghassat» a été reconnue par la Commission Nationale des Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (CNSDOQ) et publiée dans le bulletin officiel.

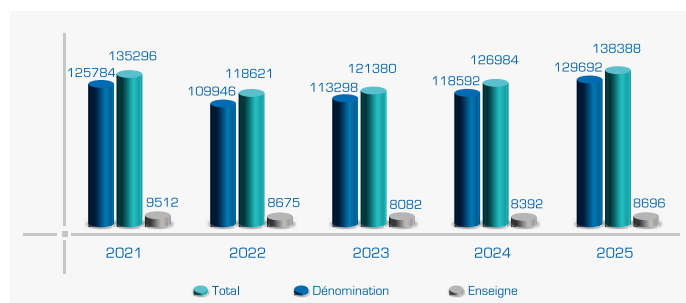
The logo features a central grey hexagon with rounded corners. Inside the hexagon, the text 'REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE' is displayed. 'REGISTRE' and 'CENTRAL' are in dark blue, while 'DU COMMERCE' is in a lighter blue. The hexagon is flanked by two thick, curved bars: a dark blue one on the left and a teal one on the right. The background consists of light grey, overlapping curved lines that create a sense of motion and depth.

REGISTRE
CENTRAL
DU COMMERCE

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

I. NOMS COMMERCIAUX

1. Evolution des délivrances des noms commerciaux



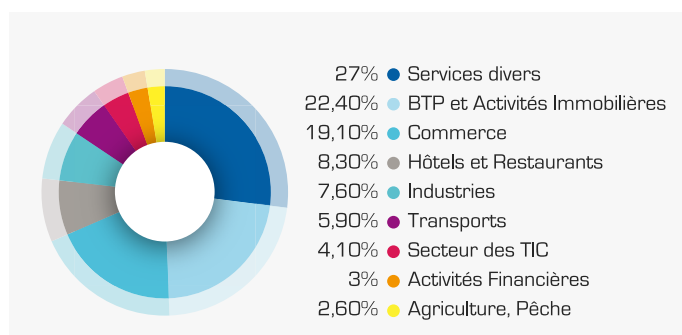
En 2025, l'activité de délivrance des noms commerciaux a enregistré une progression significative de 9% par rapport à l'année précédente, atteignant un total de 138 388 certificats négatifs délivrés. Cette performance constitue le niveau le plus élevé observé au cours des cinq dernières années.

Sur l'ensemble des certificats délivrés, 129 692 ont été attribués aux personnes morales (dénominations), représentant une part largement dominante de 93,7% du total et affichant une hausse de 9% par rapport à 2024, tandis que 8 696 certificats ont été délivrés pour des enseignes, soit 6,3% du total.

2. Répartition des noms commerciaux par secteur d'activité

En 2025, la répartition des certificats négatifs délivrés par secteur d'activité demeure globalement comparable à celle de 2024, avec une prédominance du secteur des « Services divers », qui concentre 27% du total et enregistre une progression de sa part de 0,5 point par rapport à l'année précédente.

Le secteur du « BTP et activités immobilières » occupe la deuxième position avec une part de 22,4%, bien que celle-ci affiche un léger recul de 0,3 point par rapport à 2024. Quant aux autres secteurs d'activité, leurs parts respectives demeurent relativement stables, traduisant une structure sectorielle globalement inchangée.



3. Répartition régionale des noms commerciaux

Régions	Nombre de Nom commercial délivrés	Part en %
Casablanca-Settat	51 462	37,2%
Rabat-Salé-Kénitra	20 128	14,5%
Marrakech-Safi	18 477	13,3%
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	15 358	11,1%
Souss-Massa	9 128	6,6%
Fés-Meknès	8 548	6,2%
L'Oriental	4 412	3,2%
Laâyoune-Sakia El Hamra	3 198	2,3%
Béni Mellal-Khénifra	2 855	2,1%
Drâa-Tafilalet	2 319	1,7%
Dakhla-Oued Ed-Dahab	1 952	1,4%
Guelmim-Oued Noun	551	0,4%

En 2025, la répartition régionale des noms commerciaux délivrés met en évidence la nette prédominance de la région de Casablanca-Settat, qui concentre 37,2% des certificats délivrés, avec un total de 51 462 certificats. Elle est suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra, qui enregistre 20 128 certificats, puis par la région de Marrakech-Safi avec 18 477 certificats négatifs délivrés. La quatrième position revient à la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, avec un total de 15 358 certificats négatifs délivrés.

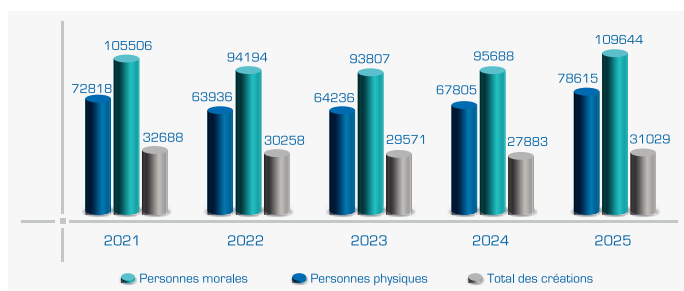
4. Opérations postérieures relatives aux noms commerciaux délivrés

En 2025, l'OMPIC a reçu 13 986 opérations postérieures réparties comme suit :

Nature de l'opération postérieure	Nombre d'opération
Modification des données des certificats négatifs avant immatriculation ¹	5 512
Prolongation de la durée de réservation des noms commerciaux	4 895
Modification de dénomination après immatriculation au registre de commerce	3 496
Modifications de l'activité après immatriculation au registre de commerce	83

II. CREATIONS D'ENTREPRISES²

1. Evolution des créations d'entreprises



L'année 2025 s'est distinguée par une évolution importante de l'activité de création d'entreprises, se traduisant par une augmentation d'environ 15% des nouvelles immatriculations au registre du commerce en comparaison avec 2024.

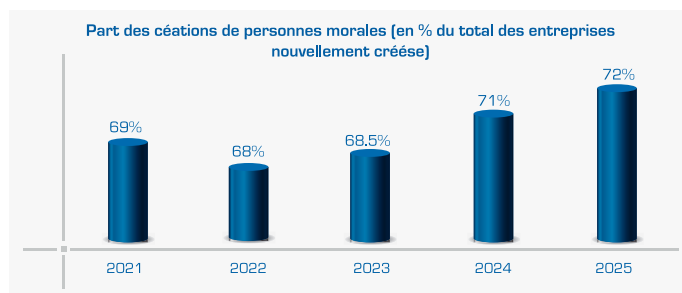
Ce niveau d'activité surpasse de 4% le record enregistré en 2021, année de reprise post-crise sanitaire (COVID 19).

¹ Il s'agit des modifications demandées avant l'immatriculation au Registre du Commerce qui englobent notamment le changement de bénéficiaire, le changement de la ville, le changement d'activité, la modification de l'appellation, le changement du type de la demande...

² Des variations dans les statistiques peuvent survenir en raison du processus de transmission des déclarations de création par les tribunaux chargés de la tenue des registres locaux de commerce et de leur centralisation par le Registre Central du Commerce (RCC) tenu par l'OMPIC.

2. Personnes morales

A. Evolution des créations d'entreprises personnes morales



L'augmentation exceptionnelle de l'activité de création d'entreprises en 2025 a été principalement soutenue par les créations des personnes morales, grâce à une évolution de 16% par rapport à l'année 2024.

La dominance de la création des Personnes Morales par rapport au total des créations, continue de prendre de l'ampleur au fil des dernières années, passant de 69% en 2021 à 72% en 2025.

B. Répartition régionale des créations personnes morales

Région	2021	2022	2023	2024	2025
Casablanca-Settat	24764	22649	23744	26393	30508
Rabat-Salé-Kénitra	10689	9071	8221	8414	10963
Marrakech-Safi	7539	6957	7420	8485	9918
Tanger-Tétouan-Al-Hoceima	8086	7104	7671	7971	8608
Souss-Massa	4516	3830	3715	4050	4826
Fès-Meknès	5010	4292	4108	4268	4758
L'Oriental	2977	2431	2369	2311	2507
Laâyoune-Sakia-El Hamra	2670	2273	2134	1934	2055
Béni Mellal-Khénifra	1960	1842	1591	1470	1536
Drâa-Tafilalet	2455	1392	1663	1112	1384
Dakhla-Oued Ed-Dahab	1673	1631	1314	1134	1226
Guelmim-Oued Noun	479	464	286	263	326

La région de Casablanca-Settat enregistre la part la plus importante du total des créations de sociétés avec une part avoisinant les 39%. Suivie par la région Rabat-Salé-Kénitra avec 14%, et les régions Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima en 3^{ème} et 4^{ème} position avec des parts respectives d'environ 13% et 11%.

Ces quatre premières régions représentent l'essentiel de la création des personnes morales avec une part cumulée de 76%.

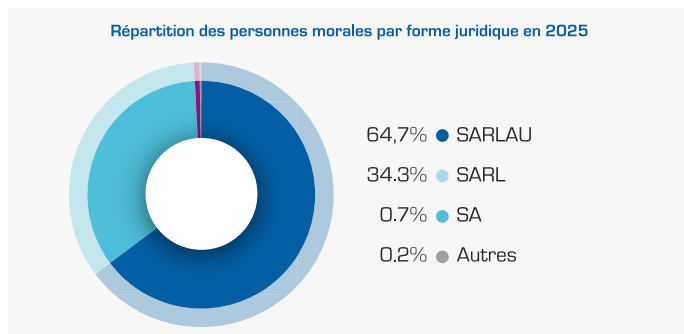
Toutes les régions ont connu des variations positives en 2025 par rapport à 2024. Les variations observées pour les quatre principales régions sont les suivantes :

- + 30% au niveau de la région Rabat - Salé - Kénitra
- + 17% au niveau de la région Marrakech - Safi
- + 16% au niveau de la région Casablanca - Settat
- + 8% au niveau de la région Tanger - Tétouan - Al-Hoceima.

Par ailleurs, certaines autres régions ont également connu des augmentations importantes, à savoir :

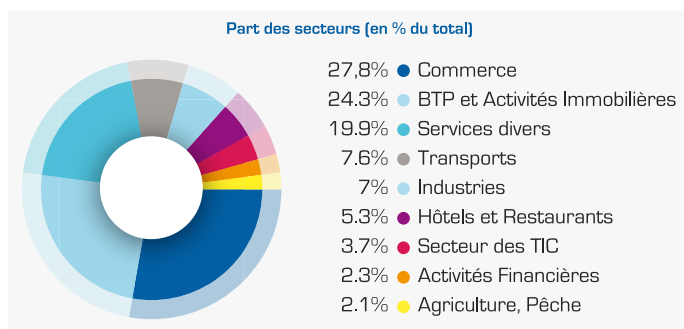
- Drâa-Tafilalet avec 25%
- Guelmim-Oued Noun avec 24%
- Souss-Massa avec 19%

C. Répartition par forme juridique des créations personnes morales



La répartition par forme juridique des sociétés immatriculées au registre du commerce en 2025 confirme la prédominance des deux formes de la société à responsabilité limitée : la SARL à Associé Unique (65%) et la SARL (34%), tandis que la forme Société Anonyme (SA) représente 0,2%.

D. Répartition sectorielle des créations personnes morales



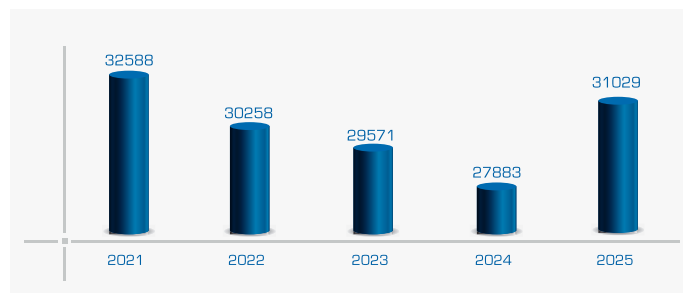
L'année 2025 a connu la prédominance du secteur du «Commerce», qui représente la part la plus importante avec près de 28%. Le secteur du «BTP et activités immobilières» arrive en deuxième position avec 24%, suivi par les «Services divers» qui constituent 20% des créations.

A noter que, les parts des secteur «BTP et activités immobilières», «commerce» et «Hotels et Restaurants» ont enregistré respectivement des augmentations de 0,6%, 0,4%, et 0,3% en 2025 par rapport à 2024. Contre un recul des secteurs « Services divers » avec 0,7% et « Industries » avec 0,6%.

Quant aux autres secteurs : «Transport», «Service des TIC», «Activités financières», et «Agriculture-Pêche», leurs parts ont connu une quasi-stagnation.

3. Personnes physiques

A. Evolution des créations des Personnes Physiques



L'année 2025 a connu une reprise de l'évolution des nouvelles immatriculations au registre du commerce des personnes physiques avec un total de 31029, enregistrant ainsi une évolution de 11% par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation intervient après une tendance baissière observée depuis 2022, tandis que la part des personnes physiques dans le total des immatriculations, continue de reculer en faveur des personnes morales, avec 28% en 2025, contre 31% en 2021.

B. Répartition régionale des créations des Personnes Physiques

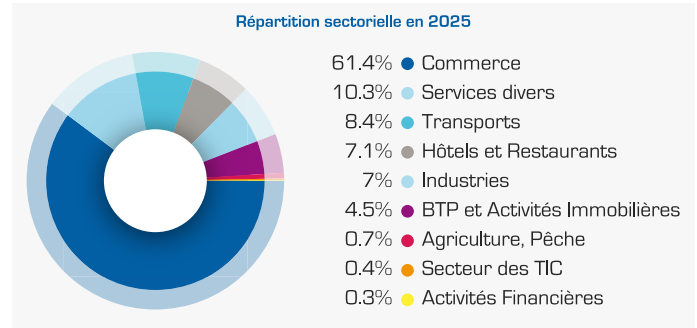
Région	2021	2022	2023	2024	2025
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	4815	6491	6187	5911	6678
L'Oriental	2814	3099	3671	3412	3621
Casablanca-Settat	3846	3567	3189	3178	3451
Rabat-Salé-Kenitra	4388	3278	2948	2814	3013
Fès-Meknès	3498	2721	2509	2334	2696
Souss-Massa	3165	2518	2237	2541	2687
Marrakech-Safi	2841	2350	2244	2259	2423
Laâyoune-Sakia El Hamra	2817	2388	2678	2226	2130
Dakhla-Oued Ed-Ed-Dahab	922	703	872	484	1734
Béni Mellal-Khénifra	1842	1521	1413	1189	1151
Drâa-Tafilalet	1130	1101	1071	1005	929
Guelmim-Oued Noun	610	521	552	530	516

La région Tanger-Tétouan-Al Hoceima arrive en tête du classement des créations d'entreprises personnes physiques au niveau national avec une part d'environ 22%, suivie de la région de l'Oriental avec une part de 12% et la région de Casablanca-Settat conserve la troisième position avec 11%.

Les importantes variations enregistrées en 2025 par rapport à 2024 sont :

- + 258% au niveau de la région Dakhla- Oued Ed-Dahab ;
- + 16% au niveau de la région Fès-Meknès ;
- + 13% au niveau de la région Tanger-Tetouan-Al Hoceima ;
- - 4% au niveau de la région Laâyoune-Sakia El Hamra ;
- - 8% au niveau de la région Drâa-Tafilalet.

C. Répartition sectorielle des créations personnes physiques



Le secteur du «Commerce» occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises individuelles créées en 2025, représentant plus de 61% du total des créations, contre 59% en 2024. En deuxième position, vient le secteur des «Services divers» avec une part de 10% suivi du secteur des «Transports» avec plus de 8%.

III. DELIVRANCE DES CERTIFICATS DU REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

Le Registre Central du Commerce délivre des certificats sur la base des immatriculations, des modifications et des actes déposés par les personnes physiques et morales. Ainsi, l'année 2025 a connu la délivrance de 8680 documents, répartis comme suit :

- Certificats d'immatriculation : 159
- Copie des inscriptions : 34
- Fiches de renseignement : 8487



TRANSFORMATION
DIGITALE

TRANSFORMATION DIGITALE

I. SERVICES EN LIGNE DE L'OMPIC

Au cours de l'année 2025, l'OMPIC a enregistré 288 936 opérations et actes effectués en ligne, contre 281 317 en 2024, ce qui représente une augmentation de 3%.

Au cours de cette année, la plateforme DirectOMPIC dédiée aux formalités et démarches en ligne a enregistré 207 018 opérations, soit une évolution de 5% par rapport à l'année 2024. Les E-démarches représentent 71% des transactions en ligne.

1. E-démarches DirectOmpic

Les services fournis à travers la plateforme Direct-OMPIC correspondent aux procédures et démarches en ligne en matière de propriété industrielle et commerciale, à savoir :

- Les dépôts et renouvellements en ligne des Marques et des Dessins et Modèles Industriels ;
- Le dépôt des Brevets d'invention et le paiement des annuités ;
- Le service E-datage.

Ces services sont accessibles via le lien : www.directompic.ma.

E-démarches	2025
Noms commerciaux	185815
Marques	15263
Renouvellement Marques	3807
Demandes DMI	983
Brevets d'invention	778
Renouvellement DMI	324
E-datage	41
TOTAL E- démarches OMPIC	207 018

2. Les services d'information Direct-Info

Les services fournis à travers la plateforme Direct-Info correspondent aux services d'informations relatifs au Registre Central du Commerce, à savoir :

- Les services relatifs aux informations légales et financières des entreprises marocaines ;
- Les services relatifs aux documents et actes juridiques déposés au registre de commerce.

Ces services sont accessibles via le lien : www.directinfo.ma. Au cours de l'année 2025, la plateforme Directinfo a enregistré 81 918 opérations effectuées en ligne réparties comme suit :

Année	Bilans et informations financières	Documents juridiques et Informations légales
2025	47600	34318

Les principaux projets et activités réalisés durant l'année 2025 dans le cadre du développement des systèmes d'information et de la digitalisation des services de l'OMPIC ont porté sur :

II. PLATEFORME DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

La plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique, accessible via le site www.directentreprise.ma, constitue une interface unique et centralisée permettant aux porteurs de projets et entrepreneurs d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de leur entreprise, de manière totalement dématérialisée. Cette plateforme facilite les interactions avec les administrations et organismes concernés, à savoir :

- L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), en charge de la gestion de la plateforme pour le compte de l'État ;



- Le Ministère de la Justice, à travers les tribunaux chargés des registres locaux du commerce ;
- Le Secrétariat Général du Gouvernement, via l'Imprimerie Officielle ;
- La Direction Générale des Impôts ;
- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Ce projet national a pour principaux objectifs de simplifier l'acte d'entreprendre, améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement au Maroc, en garantissant une démarche sécurisée, rapide et accessible à l'ensemble des acteurs économiques. La mise en service de la plateforme a été généralisée à l'échelle nationale en février 2025, conformément à l'arrêté n° 148.25 complétant la liste des tribunaux concernés par la création et l'accompagnement d'entreprises par voie électronique.

Au cours de l'année 2025, la création des entreprises par voie électronique a quasiment quadruplé. Le nombre total des entreprises créées par voie digitale a dépassé 36 000 entreprises. Cette évolution exceptionnelle est non seulement le résultat de la généralisation de l'utilisation de la plateforme au niveau national mais aussi de la forte adoption de cet outil par les professionnels concernés.

III. SYSTEMES DE DEPOT, DE TRAITEMENT ET DE GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

- Mise en place et configuration de la nouvelle chaîne de traitement des brevets d'invention et déploiement d'une nouvelle version du serveur de publication ;
- Déploiement et mise en ligne de la nouvelle plateforme de dépôt électronique des demandes de brevet ;
- Déploiement et mise en ligne de la nouvelle plateforme des démarches en ligne relatives aux services de dépôt des DMI et au renouvellement des marques et DMI ;
- Evolution de la plateforme de consultation du Registre des bénéficiaires effectifs;

- Renforcement de la sécurité des plateformes des services en ligne, par l'application du mécanisme de l'authentification multi-facteur (MFA) ;
- Maintenance et support technique continu des applications et systèmes informatiques de l'Office.

IV. INFRASTRUCTURE SYSTEME, RESEAUX ET SECURITE

- Déploiement et configuration de l'infrastructure système, réseau et sécurité pour les plateformes nouvellement lancées en production ;
- Mise à niveau continue des modules de l'infrastructure de stockage et de sauvegarde afin de garantir leur compatibilité avec les versions supportées par les éditeurs ;
- Extension de la capacité de stockage des systèmes informatiques ;
- Revue continue de la politique de sécurité informatique et renforcement de la résilience des systèmes ;
- Maintenance et support technique en continu pour l'ensemble de l'infrastructure système, réseau et sécurité de l'Office.

V. EXPLOITATION DES DONNEES ET SYSTEMES D'AIDE A LA DECISION

- Amélioration continue et développement de nouveaux tableaux de bord pour le suivi et le reporting de l'activité PIC ;
- Réalisation d'une étude sur les nouveaux services à valeur ajoutée autour des données de la PIC ;
- Mise à disposition des données statistiques sur la PI et le registre de commerce au public et aux opérateurs publics et privés ;
- Mise en place d'un système automatisé pour le contrôle qualité des données ;
- Développement d'interfaces pour l'échange de données avec les partenaires de l'OMPIC.



**FORMATION
ET PROMOTION
DE LA PIC**

FORMATION ET PROMOTION DE LA PIC

I. L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE AMAPIC

1. Certificat d'animateur en propriete industrielle

La 8^e édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI) 2024-2025 s'est clôturée le 22 mai 2025. Cette édition a réuni 30 participants, dont 18 marocains et 12 représentants issus de 11 pays africains, à savoir : Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tunisie.

La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence des représentants des offices et organisations partenaires - l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France) - ainsi que d'anciens lauréats du programme.

Fruit d'une collaboration étroite entre l'OMPIC et ses partenaires internationaux - l'OMPI, l'OAPI et l'INPI (France) - le programme CAPI est ouvert aux participants du Maroc et d'autres pays africains.

Il s'adresse à un public diversifié comprenant des PME, professionnels, institutionnels, juristes, ingénieurs, chercheurs et innovateurs, souhaitant maîtriser les outils de gestion de la propriété industrielle au service du développement économique et de l'innovation ; et acquérir des compétences en matière de protection, de défense et de valorisation des actifs de propriété industrielle, notamment les brevets, marques et dessins et modèles industriels.

D'une durée de sept mois, cette formation totalise plus de cent heures d'enseignement, assurées par des

experts marocains et internationaux. Elle couvre un large éventail de thématiques, incluant notamment les brevets d'invention, les marques, les dessins et modèles industriels, la rédaction de demandes de brevet, la gestion et les contrats en propriété industrielle, ainsi que les mécanismes de protection et de défense des droits.

Le programme du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI) est structuré en deux phases complémentaires. Il débute par un tronc commun composé de quatre modules consacrés aux aspects fondamentaux de la propriété industrielle, suivi d'une phase de spécialisation au choix :

- Branding, axée sur la stratégie de marque et la protection des signes distinctifs ;
- Technologie, orientée vers les brevets d'invention et la valorisation de l'innovation.

Fort de plus de 200 lauréats certifiés à ce jour et d'un taux de réussite moyen supérieur à 95 %, le programme CAPI entame sa 9^e édition en novembre 2025, à travers le lancement de sa première phase, le tronc commun.

2. Master Executif en Innovation et Propriété Intellectuelle (MIPI)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), ont lancé, le 24 octobre 2025, la première édition du Master Exécutif en Propriété Intellectuelle et Innovation (MIPI). Fruit d'un partenariat solide entre ces trois institutions, ce programme s'inscrit dans une dynamique visant à renforcer l'écosystème de l'innovation et à promouvoir la culture de la propriété industrielle au Maroc et en Afrique.

Ce Master a pour objectif de former des cadres et des professionnels capables d'intégrer la propriété intellectuelle dans les stratégies d'innovation, de recherche et de développement économique. Il repose sur une approche pédagogique combinant enseignement académique et application pratique, à travers un programme pluridisciplinaire axé notamment sur la valorisation des actifs immatériels ; la gestion stratégique de la propriété intellectuelle ; le transfert de technologie ; et la promotion de l'innovation.

Le programme s'adresse aux professionnels, chercheurs et entrepreneurs souhaitant renforcer leurs compétences dans un domaine clé pour la compétitivité, la création de valeur et la durabilité des écosystèmes nationaux et régionaux d'innovation.

3. Formation a distance

La plateforme e-learning de l'AMAPIC propose une offre structurée de modules de formation en propriété industrielle et commerciale, couvrant les principaux domaines relatifs à la protection, l'exploitation et la défense des droits de propriété industrielle.

Les principaux modules proposés incluent :

- Introduction à la propriété industrielle et commerciale ;
- Brevets d'invention : notions de base, procédure de dépôt et exploitation de l'information brevet ;
- Marques : cadre juridique, procédures d'enregistrement et motifs de rejet ;
- Dessins et modèles industriels ;
- Noms commerciaux et registre du commerce ;
- Recherche d'antériorités et utilisation des bases de données de brevets ;
- Défense des droits de propriété industrielle ;
- Mesures préventives de lutte contre la contrefaçon ;

- Propriété industrielle et actions en justice ;
- Modules du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI) ;
- Modules de sensibilisation à la propriété industrielle au profit des entreprises et porteurs de projets.

Au titre de l'année 2025, 4 066 certificats d'achèvement ont été délivrés et téléchargés par les utilisateurs à l'issue de la validation des modules, contre 1 818 certificats en 2024, soit une augmentation de 124 %.

En ce qui concerne l'utilisation des formations en ligne, la plateforme a enregistré 1301 nouvelles inscriptions aux différents modules proposés au titre de l'année 2025, contre 520 en 2024, soit une augmentation de 150 %.

4. Actions d'information et de sensibilisation

L'Académie de formation de l'OMPIC a participé aux actions de sensibilisation et d'initiation à la propriété industrielle au profit de plusieurs partenaires et publics cibles, à travers les activités suivantes :

- Animation d'une conférence le 27 février 2025, sur le thème « Protection de la Propriété Industrielle et Commerciale », au profit des officiers du rang stagiaires, organisée au Centre de Formation de la Gendarmerie Royale à Benslimane.
- Animation de deux demi-journées portes ouvertes, au bénéfice d'un groupe de 140 élèves, les 24 et 25 avril 2025, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.
- Organisation d'une table ronde, tenue à l'occasion de la clôture de la 8^e édition du CAPI, autour du thème : « Impact de la formation CAPI sur le parcours professionnel des lauréats : acquis et perspectives ».
- Organisation le 20 novembre 2025 d'un webinar de présentation de l'offre de formation de l'AMAPIC, sous le thème : « Développer les compétences en propriété industrielle pour un écosystème innovant et inclusif ».

II. SENSIBILISATION ET CAMPAGNES D'INFORMATION

Au cours de l'année 2025, l'OMPIC a continué à déployer ses initiatives pour valoriser, promouvoir et renforcer la sensibilisation à l'importance de la propriété industrielle et commerciale.

Plusieurs actions ont été entreprises afin d'ancrer la culture de la propriété industrielle auprès du grand public, des professionnels, des partenaires institutionnels et des opérateurs économiques.

Parmi les principales activités engagées durant cette période, on peut citer :

1. L'organisation d'une série de webinaires

En vue de sensibiliser, informer et former le grand public sur les enjeux de la propriété industrielle et commerciale, l'OMPIC a renouvelé cette année l'organisation de webinaires thématiques. Ces sessions visent à offrir un espace d'échange entre l'OMPIC et ses usagers actuels et potentiels, ainsi qu'avec toute personne intéressée par la propriété industrielle et commerciale. Elles ont permis de mettre en lumière divers aspects du système de la propriété industrielle et commerciale. Les thématiques abordées au cours de cette période sont les suivantes :

- **Le pré-diagnostic propriété industrielle : Quel intérêt pour l'entreprise et comment ça marche ?** : ce webinaire a pu détailler la prestation du pré diagnostic en PI, son utilité et sa démarche allant de l'analyse des besoins à l'élaboration du plan d'actions (janvier 2025).
- **Accélérer l'examen des brevets auprès de l'OMPIC et l'INPI (France) grâce au programme PPH** : ce webinaire a pu définir la notion du PPH « Patent Prosecution Highway », donner un rappel des étapes à suivre pour déposer et enregistrer une demande de brevet auprès des deux offices et définir les principes, avantages et fonctionnement du programme PPH pour optimiser les démarches de dépôt d'un brevet à l'international (février 2025).
- **Bien choisir sa marque pour mieux la protéger**: ce webinaire a défini les critères à prendre en considération lors du choix des marques pour assurer leur validité, les démarches nécessaires pour les protéger ainsi que les bonnes pratiques en matière de dépôt et d'enregistrement des marques (mars 2025).
- **La donnée propriété industrielle et commerciale, outil de décision : Découvrez l'offre OMPIC** : ce webinaire a pu mettre en avant l'importance des données en propriété industrielle et commerciale pour orienter les décisions stratégiques des usagers, détailler les outils et service de l'OMPIC mis à disposition du public et donner quelques conseils pour en assurer un usage optimal (mars 2025).
- **Nom commercial et marque : Un atout pour se différencier et renforcer la notoriété de l'entreprise** : ce webinaire a permis d'aborder les points suivants : l'importance du choix du nom commercial et de la marque pour l'identité de l'entreprise, la procédure et les différentes étapes d'examen d'un nom commercial et d'une marque, ainsi que des conseils pratiques pour éviter le rejet de ces derniers (avril 2025).
- **Gérer et valoriser vos actifs immatériels** : cette thématique a démontré l'importance des formalités postérieures au dépôt pour maintenir en vigueur les titres PI, les bonnes pratiques pour garantir leur validité et les différentes stratégies de valorisation : licences, cessions, partenariats, franchises, ... (mai 2025).
- **Webinaire conjoint avec l'Autorité Saoudienne de la Propriété Intellectuelle** ayant permis d'échanger autour des cadres juridiques de la PI au Maroc et en Arabie Saoudite ainsi que les services et plateformes mis à disposition des usagers de la PI (juin 2025).
- **Le design : levier de développement territorial pour les entreprises créatives** : cette rencontre a permis de cerner le rôle stratégique que peut jouer un design dans la croissance des entreprises, elle a été également une occasion de rappeler les procédures de dépôts et de faire une démonstration des bases de données DMI pour la gestion et la valorisation des designs (juillet 2025).
- **Exporter en toute sécurité : dispositifs de protection des marques et d'accompagnement à l'international** : organisé en partenariat avec l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) et l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX), ce webinaire a mis en avant les dispositifs de protection des marques à l'international, les programmes d'accompagnement à l'export ainsi que la procédure d'enregistrement des marques

marocaines à l'international à travers le système de Madrid (septembre 2025).

- **السجل التجاري: ركيزة لتحسين مناخ الأعمال** : ce webinar a pu illustrer le rôle important du registre de commerce comme source officielle d'informations, son organisation, ses missions ainsi que les services offerts par les registres locaux et central (octobre 2025).

- **Développer les compétences en propriété industrielle pour un écosystème innovant et inclusif** : Ce webinar a porté sur le renforcement des compétences en propriété industrielle au service d'un écosystème d'innovation inclusif. Il a permis de présenter les offres de formation de l'OMPIC, de l'OMPI, de l'OAPI et de l'INPI, ainsi que les initiatives conjointes et les bonnes pratiques en matière de formation, d'accompagnement et de valorisation de l'innovation (novembre 2025).

- **Brevets d'invention : notions de base et la nouvelle plateforme de dépôt en ligne « Front Office »** : Ce webinar, organisé par l'OMPIC en collaboration avec l'Office Européen des Brevets (OEB), a été consacré aux notions de base des brevets d'invention et à la présentation de la nouvelle plateforme de dépôt en ligne Front Office. Il a permis de clarifier les principales étapes de la procédure de dépôt et d'examen des demandes de brevet, tout en offrant un aperçu des fonctionnalités et des avantages de cette plateforme moderne, conçue pour simplifier les démarches de protection de l'innovation technique (décembre 2025).

Il convient de souligner que ces webinaires, ont permis de toucher plus de 2200 participants. Ils sont animés par les experts de l'OMPIC et des institutions partenaires nationales et étrangères.

2. Les campagnes de sensibilisation à l'utilisation des outils de la propriété industrielle et commerciale

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement et de diffusion de l'information, l'OMPIC a déployé d'importantes campagnes de communication directe en faveur des acteurs économiques et des investisseurs à l'échelle nationale. Ces actions visent à faire connaître le système de la propriété industrielle et les services offerts par l'Office, tout en aidant les bénéficiaires à protéger et valoriser leurs marques, dessins et modèles industriels et innovations technologiques.

Ces campagnes se sont articulées autour des principaux axes suivants :

- Une opération de communication ayant permis de toucher plus de 500 000 usagers. Cette opération traduit la volonté de l'Office de renforcer la proximité avec l'ensemble des acteurs du système de la propriété industrielle et commerciale (PIC), qu'ils soient usagers actuels ou potentiels, en favorisant une meilleure diffusion de l'information, une communication proactive et une interaction continue avec ses publics cibles ;

- La publication et la diffusion mensuelle du Bulletin de la Propriété Industrielle et Commerciale, qui présente l'activité de dépôt des titres de propriété industrielle au Maroc ainsi que les statistiques liées à la création d'entreprises. Ce bulletin inclut des indicateurs sur les demandes de marques, brevets, dessins et modèles industriels, ainsi que sur la délivrance des certificats négatifs et les immatriculations au registre de commerce, en mettant également l'accent sur la dimension régionale de la PIC ;

- L'organisation d'ateliers d'information sectoriels, dans le but de sensibiliser les entreprises à la protection de leurs actifs immatériels ;

- Un accompagnement dédié aux partenaires institutionnels pour l'utilisation des outils de la propriété industrielle et commerciale ;

- La mise en œuvre de la communication digitale via des plateformes en ligne, réseaux sociaux et contenus multimédias, afin d'atteindre un public plus large et de faciliter l'accès à l'information relative à la propriété industrielle ;

- Un accompagnement personnalisé des usagers dans le dépôt de leurs demandes de titres de propriété industrielle, via le centre de relations clients de l'OMPIC.

3. Organisation de la journée mondiale de la PI

Dans le cadre des activités organisées en célébration de la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle, célébrée chaque année le 26 avril, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale a organisé le mercredi 23 avril 2025, un atelier d'information et de sensibilisation au profit des institutions publiques.

Cette rencontre a permis de faire connaître les principaux outils et mécanismes de protection des titres de la Propriété Industrielle, notamment les marques, les dessins et modèles industriels, les brevets d'invention et les indications géographiques et a été également l'occasion de souligner le rôle stratégique que joue la propriété industrielle comme levier d'innovation et de compétitivité.

Dans la même optique, l'Office a organisé deux journées portes ouvertes à destination des jeunes les 24 et 25 avril 2025 en vue de les sensibiliser à la culture de l'innovation et à l'importance de la propriété industrielle et commerciale. A travers des activités ludiques et éducatives, les jeunes élèves ont pu explorer l'univers de la propriété industrielle et prendre connaissance des notions de créativité et d'innovation.

En marge, une visite de l'espace d'exposition appelé «IBDA3ATE» a été organisée en vue de partager avec le grand public une sélection d'exemples emblématiques d'inventions, de marques et de designs qui ont marqué certaines périodes de l'histoire de la propriété industrielle au Maroc.

4. Le développement des services de propriété industrielle et commerciale dans les territoires

Durant l'année 2025, l'OMPIC a renforcé son action dans les territoires à travers la participation soutenue à plusieurs activités régionales destinées à accompagner et informer les entreprises sur les outils de protection et de valorisation de leurs actifs immatériels.

A cet égard, l'OMPIC a mené une série d'ateliers avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) au profit d'entreprises exportatrices opérant dans différents secteurs. Ces rencontres qui portaient sur la propriété industrielle et commerciale et les activités exportatrices se sont déroulées dans plusieurs villes, notamment Casablanca, Marrakech, Fès, Tanger et Béni Mellal, et avaient pour objectif de sensibiliser les acteurs économiques locaux concernés sur l'importance de l'intégration de la propriété industrielle dans leur stratégie de développement à l'échelle nationale et internationale. Dans la même optique deux ateliers portant sur l'importance des Marques pour les TPME et sur les services de l'OMPIC ont été organisés à Larache et à Safi, en collaboration avec les Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services (CCIS) des deux régions.

S'inscrivant dans la démarche de promotion de la propriété industrielle auprès des acteurs territoriaux, l'OMPIC a mené, également, en collaboration avec le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, le projet « Valorisation du bois de Thuya par les outils de la Propriété Industrielle ». Ce projet qui avait pour objectif de promouvoir l'utilisation de la propriété industrielle dans le secteur de l'artisanat et de renforcer les connaissances et compétences des artisans en matière de protection et de commercialisation de leurs produits, a été mis en œuvre au profit de 30 artisans et coopératives opérant dans la filière du bois de Thuya à Essaouira, et a été clôturé au cours de l'année 2025 en aboutissant à l'élaboration de recommandations opérationnelles et d'un plan d'action visant à assurer la pérennité des acquis et des actions réalisées.

En outre, et dans le cadre de ses actions de renforcement des compétences en matière de propriété industrielle, l'Office a organisé trois sessions de formation au profit des représentants des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) et des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services (CCIS) des douze régions du Maroc. Ces formations ont été l'occasion pour les participants d'approfondir leurs connaissances sur les outils et mécanismes de protection de la propriété industrielle et de s'initier aux bonnes pratiques suisses en la matière.

Par ailleurs, les espaces de services déployés au sein des CCIS, dans le cadre du partenariat entre l'OMPIC et les Chambres, ont permis, durant cette année, la délivrance de 3543 certificats négatifs et le dépôt de 706 marques au profit d'entreprises et porteurs de projets dans les régions.

5. Présence dans les salons et expositions

D'autres actions de sensibilisation et de promotion de la propriété industrielle et commerciale (PIC) ont été menées par l'OMPIC, notamment à travers sa participation active lors de divers salons. Ces occasions ont permis à l'OMPIC d'interagir directement avec un large public, de partager son expertise, et de promouvoir l'importance de la protection des actifs immatériels, tout en renforçant la visibilité du système de la PIC. L'OMPIC a pris part en particulier à ces salons et expositions :

- Green Impact Expo & Summit du 11 au 13 février 2025,

- Franchise Exhibition Morocco du 12 au 14 février 2025,
- Les assises nationales de l'économie sociale et solidaire du 17 au 18 juin 2025,
- Morocco Gaming Expo 2025 du 02 au 06 juillet 2025,
- Industry meeting days du 21 au 22 juillet 2025,
- Cremai du 19 au 23 septembre 2025.

III. PROMOTION DE L'INNOVATION

1. Activités liées à l'examen de brevets

Cooperative Patent Classification (CPC) :

L'OMPIC a participé à la 12^{ème} réunion annuelle sur la CPC organisée par l'Office Européen des Brevets (OEB) et l'Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO). Cette réunion, qui a été tenue en mode hybride le 24 février 2025, a connu la participation de 38 offices de brevet les plus avancés en matière d'utilisation de la CPC.

Serveur de Publication :

Le nouveau Serveur de Publication des demandes de brevet et des brevets marocains a été mis en production, avec le concours de l'OEB, en fin février 2025. Les données enrichies produites par la nouvelle chaîne de traitement, depuis juin 2024 sont disponibles aussi bien sur le serveur de publication que sur des plateformes d'information brevets mondiales telles que Espacenet.

Nouvelle plateforme de dépôt de demandes de brevet en ligne :

Au cours de l'année 2025, l'OMPIC a finalisé les travaux de préparation et a lancé en production, pour un nombre restreint d'utilisateurs, la plateforme de dépôt en ligne des demandes de brevet (Front Office). Cette phase pilote a permis de valider les derniers ajustements techniques ainsi que le renforcement des mesures de sécurité. Un guide d'utilisateur a également été élaboré pour accompagner les usagers dans la prise en main de la plateforme.

A. Activités de formation

- Participation des examinateurs brevet de l'OMPIC, dans le cadre du plan de coopération avec l'OEB, à des séminaires de l'Académie européenne des brevets. 33 participants ont pris part à 27 activités de formation ;
- Organisation d'une session de coaching en ligne des examinateurs de l'OMPIC par l'OEB dans le domaine des batteries et du stockage électrique les 17 et 19 février 2025. Cette session a été une occasion pour discuter des récentes évolutions technologiques et d'échanger sur les meilleures pratiques d'examen de brevets dans ce domaine ;

- Dans le cadre du plan de coopération avec les offices partenaires, un examinateur de brevets de l'OMPIC a participé au programme de formation 'The JPO/ IPR Training Course on Patent Examination for Middle Eastern and African Countries (IPEA)' organisé par le Japan Patent Office (JPO) à Tokyo du 10 au 18 septembre 2025 ;

- Trois examinateurs brevet de l'OMPIC ont pris part au webinaire technique organisé conjointement par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau égyptien de la propriété intellectuelle, les 30 juin et 1^{er} juillet 2025, sur le thème : « L'examen de fond des brevets du point de vue de la santé publique ». L'objectif de ce webinaire est d'échanger sur les bonnes pratiques et les approches nationales en matière d'examen des brevets liés à la santé.

B. Activités avec les offices partenaires

L'OMPIC a rejoint en 2025 la Communauté de pratique sur l'analyse des brevets (Patent Analytics Community of Practice - CoP), une initiative lancée par l'OMPI et destinée aux offices de propriété intellectuelle engagés activement dans les travaux d'analyse et de cartographie des brevets.

Cette adhésion s'inscrit dans la dynamique de structuration des activités d'intelligence technologique au sein de l'Office. L'OMPIC a pris part aux réunions en ligne du 27 mars et 24 juin 2025, aux côtés d'autres membres de la communauté, et a présenté l'ensemble des activités menées en matière des services d'analyse de l'information brevet. L'OMPIC a pris part également au deuxième Symposium annuel de la CoP, tenu à Rio de Janeiro du 29 septembre au 2 octobre 2025.

L'année 2025 a été marquée par la migration de l'OMPIC de l'outil de recherche EPOQUE Net vers Ansera by Search (AbS), dans le cadre de la coopération avec l'Office européen des brevets (OEB). Cette évolution s'inscrit dans la volonté d'adopter un outil de recherche de nouvelle génération qui permet aux examinateurs brevets de passer à une approche de recherche plus dynamique et itérative, améliorant l'efficacité et la qualité de l'analyse de l'état de la technique.

C. Activités thématiques : Brevet d'Invention et accès aux médicaments

- L'OMPIC a pris part au Sommet mondial sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments (GSIPA2M-2025), organisé à Marrakech du 13 au 15 mai 2025 sous le thème « TRIPS@30 : The Access Crisis ». Cet événement international a réuni des représentants gouvernementaux, des organisations internationales et des acteurs de la société civile pour débattre des moyens de concilier la protection par brevet et l'accès équitable aux technologies de santé ;
- L'Office a également été invité à contribuer au 3e Colloque national sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments, tenu à Rabat le 25 juin 2025, sous le thème « Réformer pour l'accès : lever les obstacles et activer les leviers de la propriété intellectuelle pour soutenir la couverture santé universelle ». Ce colloque a permis d'échanger sur les mécanismes juridiques et réglementaires permettant de renforcer l'usage des flexibilités prévues par l'Accord sur les ADPIC ;
- L'OMPIC a également été représenté à la 6^{ème} édition du Pharma Day, organisée par la Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutiques (FMIIIP) le 23 mai 2025 à Casablanca, autour du thème « Comment accélérer l'accès aux médicaments et aux vaccins ? » ;
- L'OMPIC a pris part à la deuxième édition de la conférence sur l'innovation en santé, organisée par la Chambre Allemande de Commerce et d'Industrie au Maroc à Rabat le 14 octobre 2025 en partenariat avec plusieurs acteurs du secteur pharmaceutique. Cette participation s'inscrit dans la continuité des initiatives visant à promouvoir la propriété intellectuelle comme levier d'innovation dans le domaine de la santé.

D. Autres activités

- Dans le cadre de la Quatrième Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, tenue à Marrakech du 17 au 20 février 2025, l'OMPIC a participé en tant que membre du jury au Concours international de l'invention

et de l'innovation en sécurité routière. Organisé par l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA), avec le soutien de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce concours prestigieux visait à stimuler et récompenser des initiatives inventives pour améliorer la sécurité routière à l'échelle mondiale. Un total de 119 projets, issus de 27 pays répartis sur cinq continents, ont été soumis, dont 23 déjà protégés par des brevets, reflétant un haut niveau d'innovation et de maturité.

Le jury était composé de représentants de l'OMPIC, de la NARSA, de l'OMS, de l'OMPI, du Forum Économique Mondial, de la Banque mondiale, de l'Association Marocaine de la Recherche et de l'Invention (AMRI) et de l'Association OFEED.

- Participation, à distance, à la rencontre multilatérale annuelle PPH tenue le 17 février 2025 à Genève en mode hybride ;
- Participation, à distance, à la réunion ad hoc tenue le 28-29 avril 2025 à Genève et en mode hybride sur la question de la gestion du matériel biologique déposé auprès des autorités de dépôt internationales au terme de la période de conservation prescrite à la règle 9.1 du règlement d'exécution du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets administré par l'OMPI.

2. Activités de l'innovation technologique

A. Plateforme IP Marketplace et banque de projet innovants

La plateforme IP Marketplace permet de rallier les acteurs de l'innovation à l'échelle nationale, autour de plusieurs opportunités, notamment en matière de commercialisation ou d'octroi de licences de brevets d'invention, de résolution de challenges techniques industriels et d'investissement dans des projets innovants libres d'exploitation au Maroc.

Cette plateforme a connu une forte exploitation depuis son lancement le 29 Mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 :

- 241 utilisateurs inscrits dont 200 particuliers, 18 entreprises, 15 universités, et 8 centres de R&D ;
- 180 publications dont 91 offres technologiques, 75 projets innovants, 8 espaces collaboratifs renseignés et 6 besoins technologiques.

En vue de promouvoir cette plateforme, les actions suivantes ont été menées :

- Enrichissement de la banque de projets par 15 nouveaux projets innovants ;
- Accompagnement des acteurs de l'innovation, en particulier, les universités et les centres de R&D pour l'utilisation des services de la IP Marketplace ;
- Sensibilisation et information des inventeurs sur les services de la IP Marketplace ;
- Campagne de sensibilisation des entreprises, membres TISC, universités et centres de recherche.

B. Réseau TISC (Technology and Innovation Support Centers)

Desservis par 72 points focaux hébergés par 61 organisations dont des universités, des centres de R&D, des centres techniques & des représentations d'entreprises sur l'ensemble du territoire du Royaume, les utilisateurs du Réseau de Centres d'Information Technologique (TISC) bénéficient d'un accès à des prestations locales de services d'information technologique de qualité et d'autres services connexes, et d'un accompagnement personnalisé afin de les aider à exploiter leur potentiel d'innovation et à créer, protéger et valoriser leurs droits de propriété intellectuelle.

B.1 Réunion du comité de suivi du réseau TISC

Dans le cadre du plan d'actions du réseau TISC, au titre de l'année 2025, la réunion du comité de suivi a été tenue le jeudi 29 Mai 2025 au siège de l'OMPIC, à Casablanca. L'objet de cette réunion est de faire le point sur le bilan des activités du réseau, au titre de l'année 2024, et puis l'état d'avancement des activités en cours.

Lors de cette réunion, les membres du comité de suivi ont validé les demandes d'adhésion de : Hautes études des sciences et techniques de l'ingénierie et du management (HESTIM) et Cluster Morocco Train Industry (MTI).

En marge de cette réunion, une formation a été organisée et animée par l'équipe de l'OMPIC au profit des points focaux TISC concernant les thèmes suivants :

- La nouvelle plateforme électronique de dépôt des demandes de brevets d'invention (front office).
- La plateforme IP Marketplace <https://www.ipmarketplace.ma/>.

B.2 Renforcement des capacités des membres du réseau TISC

Dans le cadre de la coopération technique entre l'OMPIC, l'OMPI et les réseaux TISC, le personnel des membres du réseau TISC continuent de bénéficier gratuitement des formations avancées en ligne de l'OMPI concernant les différents aspects de la propriété intellectuelle (Brevets, Marques, Designs, droits d'auteurs...etc.). Au titre de l'année 2025, 700 participants, appartenant aux membres du réseau TISC représentant les institutionnels, les industriels, les universités, les centres de R&D et les associations des inventeurs, se sont inscrits aux formations spécialisées notamment dans le domaine des brevets d'invention et 1330 ont suivi la formation générale sur la propriété intellectuelle.

B.3. Participation des points focaux TISC aux activités de l'OMPIC, de l'OMPI et/ou de ses partenaires

Au titre de l'année 2025, les points focaux TISC ont pris part aux événements suivants :

- Workshop en ligne sur la rédaction de brevets en langue Arabe organisé par l'OMPI, et ce du 27 au 30 janvier 2025.
- Séminaire sur « La médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie », le 26 juin 2025, au siège de l'OMPIC.

B.4. Partage d'expériences

Dans le cadre du programme KT2A «Transfert de connaissances vers l'Afrique» porté par l'Office Européen de Brevets (OEB) dont l'objectif est la création des synergies entre les centres PATLIB de l'OEB et les universités africaines, les structures membres du réseau TISC : Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) , université Sultane Moulay Slimane (USMS) de Beni-Mellal, université Sidi Mohamed Ben Abdellah (USMBA) de Fès et la Fondation Moroccan Foundation for Advanced Science, Innovation and Research (MAScIR), participent à ce programme.

Dans le même cadre, l'université Mohamed V de Rabat et l'université Abdelmalek Essaâdi de Tanger ont rejoint cette initiative pour bénéficier de l'expérience de leurs homologues européens en matière de management de la propriété intellectuelle.

C. Global Innovation index

Le focus groupe national GII mis en place et constitué par les organismes nationaux concernés par les données de l'innovation poursuit ses activités afin d'améliorer la place du Royaume du Maroc dans le Global Innovation Index.

Ce focus groupe, dont la coordination est assurée par l'OMPIC, a été élargi et regroupe désormais : Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Ministère de l'investissement de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, Ministère de la transition énergétique et du développement durable, Ministère du transport et de la logistique, Ministère de la transition numérique et de la réforme de l'administration, Académie Hassan II des Sciences et techniques, Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, OMPIC, Agence de Développement du Digital, Agence Marocaine de Développement de la Logistique, Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, Office des Changes, Université Mohammed IV Polytechnique, CNRST et Association R&D Maroc.

Dans le cadre des activités de ce focus groupe, l'OMPIC a tenu plusieurs réunions et des échanges avec des organismes nationaux et internationaux impliqués dans la réalisation des indicateurs GII :

- Visio-conférence avec l'équipe GII de l'OMPI pour faire le point sur la situation de la place du Maroc dans l'indice GII.
- Visio-conférence avec la banque mondiale sur l'indicateur de la performance logistique.
- Réunion avec l'Office des Changes sur les indicateurs concernant l'importation et l'exportation de la PI et de la haute technologie.
- Réunion avec le Policy Center for the New South pour l'analyse de l'indicateur concernant la collaboration entre les Entreprises et les Universités.
- Echange avec l'Organisation Mondiale du Commerce sur les indicateurs concernant l'importation et l'exportation de la PI et de la haute technologie.
- Echange avec l'UNESCO/UIS sur les indicateurs concernant l'éducation et la R&D.

- Echange avec l'Organisation Internationale de la Standardisation (ISO) sur les indicateurs concernant l'ISO9001 et ISO14001.
- Echange avec l'UNIDO sur les indicateurs concernant la diversité industrielle et l'export.
- Echange avec l'institut international de l'énergie sur l'indicateur de la décarbonation.
- Echange avec l'UNDESA des nations-unies sur les indicateurs relatifs à la e-participation et aux services publics en ligne
- Echange avec le forum économique mondial sur les indicateurs concernant les clusters et la collaboration entre la recherche et l'industrie.
- Echange avec les organismes nationaux concernés par certains indicateurs GII : Ministère MIC, Ministère MENPS, Ministère MESRSI, Ministère MTL, Ministère MEF, HCP, UM6P, ANRT, IMANOR, ADD, OC et AMDL.

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Association Marocaine pour la Recherche et Développement (R&D Maroc), ont également organisé un workshop national sur l'innovation au Maroc selon les résultats du GII, et ce le 27 Novembre 2025 au siège de l'OMPIC à Casablanca. L'objectif de ce workshop est d'analyser l'écosystème national d'innovation à la lumière des conclusions de l'Indice Mondial de l'Innovation, publié le 16 septembre 2025 par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, l'université Cornell et l'INSEAD.

Il est à souligner que selon la dernière publication de cet indice, le Maroc a gagné 9 places par rapport à l'édition 2024 et 20 places depuis l'année 2021 et se place à la 57^{ème} place sur la liste des 139 économies évaluées. Le Royaume se positionne également en 4^{ème} place parmi les 37 pays de la catégorie des économies à revenu intermédiaire inférieur et 8^{ème} dans les 18 pays de la région MENA.

Le Maroc se distingue particulièrement dans la composante des actifs immatériels, avec son classement à la 17^{ème} place au niveau mondial. Parmi ses meilleures performances, il est classé : 6^{ème} selon l'indicateur relatif aux dépôts de designs par origine et PIB, 24^{ème} dans l'indicateur relatif aux dépôts des marques par origine et PIB, et 50^{ème} pour les demandes de brevet déposées au niveau international selon le traité de coopération en

matière de brevets (PCT) par origine de l'inventeur et par PIB.

D. Animation des Espaces de propriété industrielle de proximité

- Organisation d'un atelier de formation sur la Propriété Industrielle et le système de brevet d'invention au Maroc au profit de la communauté du Technoparc Agadir et de la cité de l'innovation, le lundi 24 mars 2025, en collaboration avec l'espace PI Souss-Massa, pour l'accompagnement de 17 startups.
- Animation d'une session d'information au profit de 16 startups franco-marocaine en collaboration avec l'espace PI – Marrakech - SAFI, le 18 mars 2025, à l'UM6P Benguerir.
- Assistance de l'équipe d'animation de l'espace PI – Oriental sur les formalités de dépôt de brevets ainsi que d'autres aspects de protection de la PI.

E. Programme d'assistance aux inventeurs (PAI Maroc)

Le programme « Probono » Maroc permet aux inventeurs qui ne disposent pas d'assez de ressources financières de bénéficier d'un accompagnement sur-mesure gratuitement par des experts ayant une expérience avérée en matière de rédaction et de commercialisation de brevets. L'offre de service de ce programme a été élargie pour intégrer des activités de commercialisation de brevets en vue d'accompagner les inventeurs dans leur démarche de valorisation de leurs brevets d'invention.

Au titre de l'année 2025, ce programme a connu l'inscription de quatre nouveaux experts bénévoles dont 2 spécialisé en matière de commercialisation de brevets et la sélection de trois inventeurs bénéficiaires.

Dans le cadre de la promotion de ce programme au niveau national, plusieurs activités ont été réalisées en collaboration avec l'équipe PAI de l'OMPI :

- Publication d'un article concernant l'expérience d'un inventeur marocain bénéficiaire de ce programme sur le site officiel de l'OMPI.
- Refonte de la rubrique dédiée à l'inscription des inventeurs sur la plateforme PAI de l'OMPI.
- Réalisation d'un support d'information dédié au programme PAI Maroc.

Dans le même cadre, l'OMPIC a participé au sommet sur les bonnes pratiques, organisé par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), à Genève, les 16 et 17 septembre 2025. Ce sommet a connu la participation des représentants de 9 pays participants à ce programme.

F. Coopération avec Technopark

L'OMPIC et le Technopark de Casablanca ont organisé des rendez-vous mensuels pour l'assistance et l'accompagnement des startups en matière de protection de l'innovation, en particulier, l'utilisation du système de brevets. Au titre de l'année 2025, huit rendez-vous ont été tenus pour 35 startups bénéficiaires d'une assistance personnalisée. Cette initiative baptisée « Les Mardis de la protection de l'innovation », a été étendue à Rabat, Essaouira et Tanger pour plus de proximité avec les startups.

G. Partenariat avec les universités, les centres de recherche et les clusters

- Rencontre à l'intention des responsables des structures de recherche de l'UM5R, sur le thème : La propriété intellectuelle, une clé pour la valorisation de la recherche scientifique.
- Animation d'un atelier sur les brevets d'invention au profit de 20 chercheurs de l'ENSA de Marrakech.
- Animation de trois workshops au profit des chercheurs de l'INRA les 11, 12 et 19 novembre 2025.
- Participation à l'événement « Statut National de l'Etudiant Entrepreneur » à l'UH2C, le 10/07/2025.
- Animation d'une session d'information en ligne au profit de 12 startups du Technoparc Essaouira, le 24/06/2025.
- Animation d'un atelier sur les brevets d'invention à l'UH2C, le 20 mai 2025.
- Participation à la 4^{ème} journée d'innovation technologique en ingénierie organisée par l'EMI-UMV Rabat, le 15 Mai 2025.
- Animation d'une conférence plénière lors de la 3^{ème} édition des Journées de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de l'université sultane Moulay Slimane (USMS JRSI3), le 13 Mai 2025, à Béni-Mellal.

- Animation d'un workshop sur les stratégies d'accompagnement de la PI, en marge du GITEX, le 15/04/2025, à Marrakech.
- Participation à un séminaire organisé par R&D Maroc sur le thème : « La veille technologique et stratégique dans l'entreprise » tenu, le 27 février 2025.
- Participation au concours d'innovation E-NOV 25, organisé le 22 février 2025 sur le campus EMSI à Rabat, sous le thème : « Vers un avenir responsable : l'innovation au service du développement durable ».
- Animation d'un séminaire sur le brevet et son rôle dans la création de valeur pour les entreprises et l'écosystème de l'innovation au Maroc, à l'UM6P, le 15/01/2025.
- Animation d'un séminaire sur les brevets d'inventions à l'EMSI de Tanger.



**PARTENARIATS
ET COOPERATION
INTERNATIONALE**

PARTENARIATS ET COOPERATION INTERNATIONALE

I. PARTENARIATS AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

L'OMPIC a poursuivi ses actions de partenariat avec les institutions nationales et les représentations professionnelles, en vue d'encourager l'utilisation de la propriété industrielle et commerciale, et d'accompagner les acteurs économiques dans la protection et la valorisation de leurs créations. Cette démarche traduit sa volonté de consolider l'écosystème de l'innovation et de faire de la propriété industrielle un levier stratégique de compétitivité et de développement durable.

Dans ce cadre, trois conventions de partenariat ont été signées au cours de l'année 2025 :

- ◆ Une convention établie avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce et le Secrétariat d'État chargé de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, afin de renforcer la protection et la valorisation de la propriété industrielle au sein des secteurs productifs et artisanaux ;
- ◆ Une convention signée avec la Fédération nationale des industries agroalimentaires, visant à promouvoir le recours aux outils de la propriété industrielle dans le secteur agroalimentaire ;
- ◆ Une convention établie avec la Fédération marocaine de la franchise, destinée à encourager les entreprises de ce secteur à intégrer davantage les outils de la propriété industrielle et à en optimiser l'utilisation.

II. COOPERATION INTERNATIONALE

FAIT MARQUANTS

Signature d'accords et de programmes de coopération

- ◆ Signature d'un mémorandum d'entente de coopération dans le domaine de la propriété industrielle entre l'OMPIC et le Secteur de la propriété intellectuelle du Ministère de l'Économie des Émirats Arabes Unis, le 9 juillet 2025 à Genève, Suisse ;

- ◆ Signature du programme de coopération 2026-2027 entre l'OMPIC et l'OEB, le 24 septembre 2025 à Munich, Allemagne ;

- ◆ Signature d'un accord pour l'accélération de l'examen des brevets (PPH) entre l'OMPIC et la CNIPA, le 9 juillet 2025 à Genève, Suisse.

Rencontres

- ◆ Tenue d'une réunion bilatérale entre l'OMPIC et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), en marge de la 66^{ème} série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, le 15 juillet 2025 à Genève, Suisse ;
- ◆ Tenue d'une réunion bilatérale entre une délégation de l'OMPIC, présidée par le Directeur Général de l'OMPIC, et une délégation de l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI), présidée par le Directeur Général de l'OIFI, en marge des Assemblées Générales de l'OMPI, le 15 juillet 2025 à Genève, Suisse ;
- ◆ Tenue de la 28^{ème} commission mixte relative à la propriété industrielle et commerciale entre l'OMPIC et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France), le 16 octobre 2025 à Casablanca, Maroc.
- ◆ Rencontre bilatérale entre une délégation de l'OMPIC, présidée par l'Ambassadeur Représentant Permanent du Maroc à Genève et le Directeur Général de l'OMPIC, et une délégation du Secteur de la propriété intellectuelle du Ministère de l'Économie des Émirats Arabes Unis, présidée par le Ministre de l'Économie et du tourisme des Émirats Arabes Unis et le Sous-secrétaire adjoint au secteur des droits de propriété intellectuelle, en marge des Assemblées générales de l'OMPI, le 9 juillet 2025 à Genève, Suisse ;
- ◆ Rencontre bilatérale entre une délégation de l'OMPIC, présidée par le Directeur Général de l'OMPIC, et une délégation de l'Administration Nationale Chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA), présidée par son

Commissaire, en marge des Assemblées générales de l'OMPI, et ce le 9 juillet 2025 à Genève, Suisse ;

♦ Tenue d'une réunion bilatérale entre une délégation de l'OMPIC, présidée par le Directeur Général de l'OMPIC, et une délégation de l'Association Internationale des Marques (INTA), présidée par le Directeur Général de l'INTA, en marge des assemblées générales de l'OMPI, le 10 juillet 2025 à Genève, Suisse ;

♦ Visite de travail d'une délégation de l'OMPIC, conduite par le Directeur Général, du 25 au 29 août 2025 en Corée du Sud. Cette visite a été marquée par la tenue d'une série de réunions de haut niveau, notamment avec le président de l'Institut Coréen de l'Information Brevet (KIPI) et le vice commissaire de l'Office Coréen de la Propriété Intellectuelle (KIPO) ;

♦ Visite de travail d'une délégation de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) au siège de l'Office Européen des Brevets à Munich (OEB), du 24 au 26 septembre 2025, à Munich, Allemagne, du 24 au 26 septembre 2025. Cette visite a été l'occasion de tenir la commission mixte entre l'OMPIC et l'OEB, sous la présidence du Directeur Général de l'OMPIC et le Président de l'OEB, et la signature du plan de travail de la coopération 2026-2027 ;

Evénements

♦ Organisation de la première conférence de l'Alliance Francophone de la Propriété Intellectuelle (AFPI), le 17 octobre 2025, au siège de l'OMPIC à Casablanca, Maroc. Cet événement de haut niveau a rassemblé des représentants d'institutions nationales et internationales, des acteurs économiques, ainsi que des personnalités et experts du domaine de la propriété industrielle issus de plusieurs pays francophones ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales telles que l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Association Internationale des Marques (INTA), le Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Il a offert un espace de réflexion sur la coopération au sein de l'Alliance Francophone de la Propriété Intellectuelle, illustrant la volonté des offices et institutions membres et partenaires de mutualiser les ressources, de développer des programmes conjoints et de promouvoir une propriété industrielle accessible et adaptée aux réalités locales.

♦ Séminaire de lancement du Master Exécutif en Propriété Intellectuelle et Innovation (MIPI), en partenariat avec l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, le 24 octobre 2025 au siège de l'UM6P. L'objectif étant de renforcer l'écosystème de l'innovation et à promouvoir la culture de la propriété industrielle au Maroc et en Afrique.

1. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

L'OMPIC et l'OMPI ont poursuivi leur programme de coopération. Les activités réalisées durant 2025 ont porté principalement sur :

A. Participation aux comités et aux réunions de l'OMPI

♦ Comités de l'OMPI : 66^{ème} série des réunions des Assemblées des États membres, 17^{ème} session du comité consultatif sur l'application des droits, 50^{ème} et 51^{ème} session du comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, 48^{ème} session du comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

♦ L'Office a également participé aux réunions et travaux de l'OMPI, en particulier : 6^{ème} session du Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne, 11^{ème} édition du Dialogue de l'OMPI sur « la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle (IA) : infrastructure à l'intention des titulaires de droits et innovation », réunion régionale du Centre de soutien à la technologie et à l'innovation (TISC) pour les pays arabes, atelier régional sur le Riyadh Design Law Treaty (RDLT), organisé par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPIC) en partenariat avec l'Autorité Saoudienne de la Propriété Intellectuelle (SAIP), avec le soutien du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), à Riyad.

♦ Le Directeur Général de l'OMPIC a également pris part aux rencontres de haut niveau organisées par l'OMPI en marge de la 66^{ème} série des Assemblées des États membres, les 9 et 10 juillet 2025 au siège de l'OMPI. Ces échanges ont permis d'approfondir les discussions stratégiques entre les chefs d'offices de PI et de renforcer la collaboration au sein de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle.

B. Promotion de la propriété industrielle

Projet « Valorisation du Bois de Thuya à travers les outils de la PI »

Mise en œuvre du projet de « Valorisation du Bois de Thuya à travers les outils de la PI » pour soutenir les artisans du bois de Thuya à Essaouira : Mise en œuvre du projet en partenariat avec le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Economie Sociale et Solidaire, l'OMPIC et l'OMPI :

- ◆ Consolidation des rapports de diagnostic ainsi que des recommandations finales de l'étude,
- ◆ Elaboration de proposition de plan d'actions détaillant les actions à entreprendre,
- ◆ Développement d'un site web en faveur des artisans, alimenté, par les données relatives aux artisans et leurs produits,
- ◆ Evénement de clôture du projet le 10 décembre 2025 à Essaouira au Maroc.

Projet « développement du tourisme gastronomique à travers la propriété intellectuelle »

◆ Organisation de l'atelier de lancement de la 2^{ème} phase du projet « Propriété Intellectuelle et Tourisme Gastronomique au Maroc », dédié à la tradition culinaire pilote, la Tangia, à Marrakech, le 5 mai 2025.

Activité régionale

◆ Organisation d'une formation régionale à l'intention des coordinateurs nationaux des pays africains et arabes, en partenariat avec l'OMPI et le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle, du 22 au 24 octobre 2025 au siège de l'OMPIC à Casablanca. Cette formation, ayant bénéficié à 17 pays, vise à renforcer les compétences en communication des gestionnaires et responsables de projets du Plan d'Action pour le Développement.

C. Médiation

- ◆ Organisation d'un atelier national sur l'application des droits de propriété industrielle, en partenariat avec l'OMPI, les 14 et 15 mai 2025 au siège de l'OMPIC à Casablanca ;
- ◆ Organisation d'un séminaire sous le thème « Médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie », en

partenariat avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, le 26 juin 2025 à Casablanca, Maroc.

2. OFFICE EUROPEEN DES BREVETS (OEB)

◆ Tenue de la commission mixte entre l'OMPIC et l'Office Européen des Brevets (OEB), sous la présidence du Directeur Général de l'OMPIC et le Président de l'OEB et la signature du plan de travail de la coopération 2026-2027, le 24 septembre 2025 à Munich, Allemagne ;

◆ Participation du Directeur Général de l'OMPIC à la réunion de validation, organisée le 9 juillet 2025 à Genève en marge des Assemblées Générales de l'OMPI. Cette réunion a réuni les chefs d'office des partenaires de validation de l'OEB en vue de renforcer les liens et favoriser la collaboration en matière des brevets.

◆ Visite de travail d'une délégation de l'OMPIC au siège de l'OEB à Munich, Allemagne, du 24 au 26 septembre 2025. Cette visite a été l'occasion de visiter l'institut Fraunhofer-Gesellschaft, l'un des principaux organismes mondiaux de recherche appliquée sur les technologies de pointe ainsi que l'espace culturel de l'Office européen des brevets ;

◆ Signature du premier addendum au Mémoire d'entente relatif à la Classification Coopérative des Brevets au sein de l'OMPIC, et ce entre l'OMPIC et l'OEB, le 6 juin 2025.

◆ Lancement de la nouvelle plateforme de dépôt des demandes de brevet en ligne et du nouveau Serveur de Publication des demandes de brevet et des brevets marocains.

◆ Participation de l'OMPIC aux formations organisées par l'OEB.

3. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OAPI)

◆ Tenue d'une réunion bilatérale entre l'OMPIC et l'OAPI, en marge de la 66^{ème} série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, le 15 juillet 2025 à Genève, Suisse ;

◆ Participation à la 65^{ème} session du conseil d'administration de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), à Brazzaville, République du Congo ;

◆ Lancement de la 9^{ème} édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI 2025/2026), avec la participation de 10 candidats issus des états membres de l'OAPI. Cette formation, étalée sur 7 mois est organisée en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France) et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ;

◆ Participations réciproques aux événements organisés par l'OMPIC et l'OAPI.

4. INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INPI, FRANCE)

◆ Tenue de la 28^{ème} commission mixte entre l'OMPIC et l'INPI, présidée par les directeurs généraux des deux offices, le 16 octobre 2025 à Casablanca ;

◆ Organisation de la cérémonie de clôture de la 8^{ème} édition du certificat d'animateur en propriété industrielle CAPI (2024-2025) ;

◆ Lancement de la 9^{ème} édition du certificat d'animateur en propriété industrielle CAPI 2025/2026 ;

◆ Organisation d'un atelier sur « la Propriété Industrielle et le Sport », en partenariat avec l'INPI et la Délégation de l'Union Européenne au Maroc ;

◆ Participations réciproques aux événements, webinaires, visio-conférences, formations, et échanges de visite portant notamment sur : le programme PPH, les programmes et initiatives d'accompagnement à la commercialisation et le transfert de technologie des inventions et innovations technologiques, les bonnes pratiques d'examen des marques et des procédures d'oppositions, valorisation du patrimoine artisanal marocain à travers les indications géographiques, gestion des indications géographiques.

5. AUTORITE SAOUDIENNE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (SAIP)

◆ Participations réciproques aux événements, webinaires, visio-conférences, formations, et échanges portant notamment sur : les indications géographiques, l'échange de données, les services proposés aux acteurs économiques des deux pays, la transformation numérique et de l'intelligence artificielle, les modalités d'examen des demandes dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

◆ Participation d'un représentant de l'OMPIC à une conférence régionale sur les pratiques d'application des droits de propriété intellectuelle organisée par SAIP en partenariat avec l'OMPI, à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite ;

◆ Participation d'une représentante de l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle à une formation régionale au profit des coordinateurs nationaux des pays africains et arabes, organisée en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ;

◆ Participation d'un représentant de l'OMPIC à l'atelier régional sur le Riyadh Design Law Treaty (RDLT), organisé par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en coopération avec l'Autorité Saoudienne de la Propriété Intellectuelle (SAIP), et le soutien du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite.

6. SECTEUR CHARGE DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE AU MINISTERE DE L'ECONOMIE DES EMIRATS ARABES UNIS

◆ Visite d'une délégation de l'OMPIC, conduite par le Directeur Général, au secteur de la propriété intellectuelle du Ministère de l'Économie des Emirats Arabes Unies à Dubaï. L'objectif étant de développer un partenariat en matière de propriété industrielle entre les deux offices ;

◆ Rencontre bilatérale entre la délégation de l'OMPIC, présidée par l'Ambassadeur Représentant Permanent du Maroc à Genève et le Directeur Général de l'OMPIC, et la délégation du Secteur de la propriété intellectuelle du Ministère de l'Économie des Émirats Arabes Unis, présidée par le Ministre de l'Économie et du tourisme des Émirats arabes unis et le Sous-secrétaire adjoint au secteur des droits de propriété intellectuelle, en marge des Assemblées Générales de l'OMPI. Au cours de cette rencontre, il a été procédé à la signature d'un mémorandum d'entente de coopération dans le domaine de la propriété industrielle ;

◆ Organisation d'une visite d'étude à l'OMPIC de deux représentants du secteur de la propriété intellectuelle du Ministère de l'Économie des Emirats Arabes Unies, dans le cadre d'échange et de partage des meilleures pratiques entre les deux structures.

7. INSTITUT FEDERAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE SUISSE (IPI) DANS LE CADRE DU PROJET « SWISS PARTNERSHIP MOROCCO »

◆ Lancement officiel du projet de coopération Maroc-Suisse dans le domaine de la propriété intellectuelle « Swiss Partnership Morocco », en présence du Ministre de l'Industrie et du Commerce, de l'Ambassadeur de Suisse au Maroc, du Directeur Général de l'OMPIC et de la représentante de l'IPI Suisse, ainsi que de plusieurs acteurs clés de la propriété intellectuelle, et ce le 14 février 2025, au siège de l'OMPIC à Casablanca ;

◆ Tenue du 1^{er} et 2^{ème} comité de pilotage du projet Swiss Partnership Morocco et présentation de la feuille de route du projet, au siège de l'OMPIC ;

◆ Organisation d'activités d'échange d'expérience et de formations ayant porté sur : les procédures de recherche et d'examen des brevets, les procédures d'examen des marques et des dessins et modèles industriels, la lutte Anti-Contrefaçon, la gestion des indications géographiques et le développement des activités de formation ;

◆ Organisation de formations au profit des représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Centres Régionaux d'Investissement des 12 régions et leurs antennes ;

◆ Participation d'un représentant de l'IPI à une table ronde sous le thème « Valoriser le patrimoine artisanal marocain par les indications géographiques : expériences croisées et perspectives pour l'ESS », co-organisée par l'OMPIC et l'INPI France en marge des Assises nationales de l'Économie Sociale et Solidaire, à Ben Guérir au Maroc.

8. ADMINISTRATION NATIONALE CHINOISE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (CNIPA)

◆ Tenue d'une rencontre bilatérale entre une délégation de l'OMPIC, présidée par le Directeur Général de l'OMPIC, et une délégation de l'administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle, présidée par le Commissaire du CNIPA, en marge des Assemblées générales de l'OMPI, et ce le 9 juillet 2025.

◆ Signature d'un accord PPH pour l'accélération de l'examen des demandes brevets, en marge de cette rencontre.

9. OFFICE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (EUIPO)

◆ Tenue d'une réunion bilatérale entre les délégations de l'OMPIC et de l'EUIPO, en marge des Assemblées générales de l'OMPI, le 9 juillet 2025 à Genève, Suisse ;

◆ Organisation conjointe d'un webinaire sous le thème « Exporter en toute sécurité : Dispositifs de protection des marques et d'accompagnement à l'international », en partenariat avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) et l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX).

10. OFFICE IVOIRIEN DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OIFI)

◆ Tenue d'une réunion bilatérale entre une délégation de l'OMPIC, présidée par le Directeur Général de l'OMPIC, et une délégation de l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI), présidée par le Directeur Général de l'OIFI, en marge des Assemblées générales de l'OMPI, le 15 juillet 2025, Genève, Suisse. L'objectif étant d'échanger sur les perspectives de coopération entre les deux offices.

11. INSTITUT COREEN DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (KIPO)

◆ Visite de travail d'une délégation de l'OMPIC, conduite par le Directeur Général, en Corée du Sud du 25 au 29 août 2025. Cette visite a été marquée par la tenue d'une série de réunions de haut niveau, notamment avec le président de l'Institut Coréen de l'Information Brevet (KIPI), et le Vice-commissaire de l'Office Coréen de la Propriété Intellectuelle (KIPO).

12. OFFICE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DU CANADA (OPIC)

◆ Réunion bilatérale avec la Directrice générale des services aux entreprises de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) en marge de 1^{ère} conférence de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle. Cette réunion a permis d'échanger sur les projets d'intérêt commun et les récents développements au sein des deux offices ;

◆ Participation de la Directrice générale des services aux entreprises de l'OPIIC à une table ronde intitulée « L'évolution de la propriété intellectuelle à l'ère des nouvelles technologies. » lors de 1^{ère} conférence de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle, tenue à Casablanca.

13. OFFICE JAPONAIS DES BREVETS (JPO)

◆ Participation au programme de formations du JPO :

- Cours sur l'examen des brevets pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique.
- Cours pour les praticiens spécialisés dans les brevets.
- Cours sur la collaboration entre le milieu universitaire et l'industrie et le transfert de technologie.

14. LIGUE DES ETATS ARABES

◆ Participation à la réunion de coordination du groupe arabe, organisée par la Ligue des Etats Arabes et l'OMPI, en marge des Assemblées Générales de l'OMPI, le 9 juillet 2025, Genève, Suisse ;

◆ Participation à la réunion régionale des Centres de Soutien à la Technologie et à l'Innovation (TISC) pour les pays arabes, à Mascate, Oman ;

◆ Participation à la 15^{ème} réunion de la Commission technique de la propriété intellectuelle, organisée par l'Unité de la propriété intellectuelle et de la compétitivité, de la Ligue des États arabes, au Caire, Egypte ;

◆ Participation à la réunion régionale sur la transformation numérique des offices de propriété intellectuelle dans la région arabe organisée par l'OMPI et la Ligue des Pays Arabes, au Caire, Egypte.



Route de Nouasseur, RS 114, Km 9.5
BP 8072 Casa - Oasis - Casablanca
www.ompic.ma